



Rapport National sur la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing dans le cadre du 20° anniversaire de la 4è Conférence mondiale sur les femmes et l'adoption de D. et P. de l'action de Beijing en 2015

Sur les femmes et l'adoption de D. et P. D'action de Beijing en 2015

Pékin dans le cadre du 20° anniversaire de la 4° Conférence mondiale sur les femmes et l'adoption de D. et P. action de Beijing en 2015

Rapport National sur la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de

Institut National pour la Promotion de l'Égalité et de l'Équité du Genre

Quartier de Potó-potó

Telf, (00 239 - 2224797/2227889) B.P. 748 S.Tomé

Email: inpgstp@hotmail.com

São Tomé e Príncipe

# SOMMAIRE

Acronymes	3
Introduction	4
Contexte géographique et démographique	6
Contexte économique et social	6
Partie I analyse générale les réalisations, y compris les obstacles après 1995	8
Partie II Progrès en 2009, après la mise en œuvre des 16 domaines critiques	17
A. Les femmes et la pauvreté	17
B. L'éducation et la formation des femmes	20
C. Les femmes et la santé	24
D. La violence subis par les femmes	27
E. Les femmes et les conflits armes F. Les femmes et l'économie	30
H. Le mécanisme institutionnel pour la promotion de la femme	35
I. Les droits fondamentaux des femmes	37
J. Les femmes et les médias	39
K Les femmes et l'environnement	41
L. Les jeunes filles	43
Partie III Statistiques	. 48
Partie IV priorités imminentes	. 50
Anneves	52

# **ACRONYMES**

BAD	Banque Africaine de Développement		
BISTP	Banque Internationale de Sao Tomé-et-Principe		
CACVD	Centre des conseils contre la violence domestique		
CDC	Convention des droits d'enfants		
CIAD	Centre pour la recherche et l'analyse des politiques pour le développement		
CPLP	Communauté des pays de langue portugaise		
ENIEG	Stratégie nationale pour l'égalité et équité entre les sexes		
ENRP	Stratégie national de la réduction de la pauvreté		
FAD	Fonds africain de développement		
GAV	Bureau d'aide aux victimes		
IDS	Enquête démographique et de santé		
IEC	Information, éducation et communication		
INPG	Institut national pour la promotion de l'égalité et de l'équité du Genre		
IOF	Enquête sur le budget des ménages		
ISP	Institut supérieur polytechnique		
IUCAI	Institut universitaire de la comptabilité, du commerce et de l'informatique		
MAPDR	Ministère de l'agriculture, de la pêche et du développement rural		
MEC	Ministère de l'éducation et de la culture		
MECF	Ministère de l'éducation, de la culture et de la formation		
MICS	Enquête ppour les indicateurs multiples		
MPF	Ministère de la planification et des finances		
OMS	Organisation mondiale de la santé		
PAM	Programme Alimentaire Mondial		
PAPAFPA	Programme d'aide à l'agriculture familiale et à la pêche artisanale		
PDSA	Projet décentralisé de la sécurité alimentaire		
PIC	Police de l'investigation criminelle		
PIB	Produit intérieur brut		
PSSR	Programme de santé sexuelle et reproductive		
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement		
RGPH	Recensement de la population et du logement		
RDSTP	République démocratique de Sao Tomé-et-Principe		
SSR	Santé Sexuelle et Reproductive		
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la population		
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance		
UNIFEM	Fonds de développement des Nations Unies pour les femmes		
VBG	Violence basée sur le genre		
VIH/SIDA	Virus de l'immunodéficience humaine / Syndrome d'immunodéficience Acquise		
l .	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		

### INTRODUCTION

- 1. La Déclaration et le Programme d'action de la 4e Conférence Mondiale sur les Femmes (Beijing, 1995) sont des documents d'orientation des pays signataires dans la formulation et la mise en œuvre des politiques publics et des actions visant à atteindre l'égalité de genre.
- 2. Sao Tomé-et-Principe a participé, approuvé et adhéré à la Déclaration de la 4e Conférence mondiale sur les femmes à Beijing (Septembre 1995), en prenant donc des engagements suivants: i) adopter les mesures nécessaires pour éliminer toutes les formes de discrimination l'égard des femmes et des filles et à éliminer tous les obstacles à l'égalité des sexes et la promotion et l'autonomisation (empowerment) des femmes (article 24); ii) de mettre en œuvre le Programme d'action et de s'assurer que toutes ses politiques et programmes reflètent une perspective de genre.
- 3. Visant à répondre aux recommandations de la Déclaration, il a été formé dans le pays un comité qui a élaboré le projet du programme d'action national, qui a été adopté en Février 1996, lors de la création du Forum de la femme de Saotoméenne, adopté et publié le 5 Novembre 1998, par la résolution interne nº 1/98 du Bureau du Premier ministre.
- 4. Passées 20e anniversaire de la Conférence de Beijing (1995), et dans le cadre de la mise en œuvre des mesures prévues dans le Programme d'action national, certains progrès ont été enregistré tels que la participation accrue des femmes aux postes de prise de décision, en particulier dans les ministères non traditionnels, comme la défense et l'économie, et sa croissance, quoique lente intervention au parlement, le taux d'analphabétisme réduit, une plus grande participation dans les activités économiques. Malgré ces avancées, les inégalités entre les sexes et l'autonomisation des femmes, persite encore.
- 5. Considérant que, en 2015, la Commission de la condition de la femme procédera à un examen de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, adopté lors de la 4e Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 1995), ainsi que les textes de la 23è Session extraordinaire de l'Assemblée générale (2000), le Conseil économique et social des Nations Unies, par la résolution E/RES/2013/18, a demandé à tous les Etats membres à procéder à l'évaluation nationale complète à faire un rapport sur les progrès accomplis et les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre des recommandations des documents.
- 6. Compte tenu de cette demande, la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe propose son évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (1995) et les textes de la 23e session extraordinaire de l'Assemblée générale (2000), conformément avec la note d'orientation reçus à cet effet.

- 7. Ce document est structuré en quatre parties, comme suit:
  - I. Analyse générale des réalisations et des obstacles après 1995
  - II. Progrès après 2009 dans la mise en œuvre des domaines critiques du Programme d'action;
  - III. Les données statistiques;
  - IV. Priorités qui se profilent;
  - V. Annexes

### CONTEXTE

## Contexte Géographique et Démographique

- 8. République démocratique de Sao Tomé-et-Principe (RDSTP) est un archipel composé de deux îles, São Tomé et Principe, situé sur le golfe de Guinée, à environ 380 km au large de la côte ouest africaine. Ces îles couvrent une superficie de 1001 km², l'île de Sao Tomé a une superficie d'environ 859 km² et Principe de 142 km², celle-ci situé à 150 kilomètres au nord de Sao Tomé.
- 9. Administrativement, le pays est divisé en six districts (Agua Grande, Mê-Zochi, Cantagalo, CAUE, Lemba, lobata) et une région autonome (l'île de Principe Region Autonome de Principe). Chaque district est représenté par une autorité locale et régie par un maire démocratiquement élu. La région autonome de Principe est dirigée par un président régional qui est également élu démocratiquement.
- 10. Selon le recensement de la population et de l'habitat 2012 (RGPH 2012), la RDSTP a une population de 178 739 habitants, avec un taux de croissance annuel moyen de la population de 2,45%. La population féminine correspond à un effectif de 89 872 habitants (50,3%), avec 51% en milieu urbain et 48,9% en milieu rural. Les jeunes de moins de 25 est de 61,3% de la population nationale, avec peu de différence significative entre les sexes. La population âgée de plus de 65 ans represente 3,7% de la population nationale, dont la population féminine est plus nombreuse, un total de 56% contre 44% d'hommes.

### Contexte économique et social

- 11. La crise économique et financière internationale a entraîné une baisse des investissements directs étrangers et le flux d'aide publique au développement (APD) dans le pays, et donc le ralentissement de l'économie Sao Tomé dont l'impact négatif reflète dans la vie des populations les plus vulnérables ;
- 12. Afin de créer un environnement macroéconomique stable, STP a entrepris une série de réformes qui ont donné lieu à une meilleure gestion macroéconomique et en améliorant l'environnement des affaires en vue d'attirer l'investissement privé.
- 13. Selon le rapport de la Banque mondiale, la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe (RDSTP) est considéré à partir de 2013, un pays du revenu moyen ;
- 14. Le pays est classé en 144è position un indice de développement humain de 0,525 en 2012 et une espérance de vie à la naissance de 64,9 années, selon le Rapport sur le développement humain 2013 ;

- 15. En 2013, le taux de croissance du PIB réel a été de 4,3% et le taux d'inflation a atteint 7,1% et sa balance commerciale est en déficit représentant 32%;
- 16. Leur petite taille, l'insularité, et sa base de production étroite et une forte dépendance de l'aide étrangère (85% des OGE) sont parmi les autres facteurs qui en font un pays très vulnérables à divers types de chocs ou rayures.
- 17 Malgré la performance macro-économique au cours des dernières années, des statistiques récentes montrent que la pauvreté touche 66,2% et l'extrême pauvreté de 11,5% de la population. La pauvreté est plus prononcée chez les femmes (71, 3%) que chez les hommes (63, 4%). Le taux de chômage des jeunes de 15-24 ans est de 23%.
- 18. L'société santoméenne multiculturelle, biologiquement créole stratifié autour des divers groupes ethniques de diverses ascendances qui vivent sur les îles, en particulier les revêtements et les Angolares de minuié. La situation des femmes, en termes de leur fonction, leurs rôles et leurs relations avec l'homme, n'est pas différent d'une communauté à l'autre.

# PARTIE I

# ANALYSE DES REALISATIONS Y COMPRIS DES OBSTACLES RENCONTRÉS APRES 1995

a) Les cinq réalisations les plus importantes que le pays a déployés pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, après l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes de la 23e session extraordinaire de l'Assemblée générale sont les suivants:

- La préparation et l'adoption de la plate-forme d'action national, par la Résolution n°
   1/98 du Bureau du Premier ministre;
- Rédaction et l'adoption par décret-loi n º 14/2007 de la Stratégie nationale pour l'égalité et l'équité entre les sexes (ENIEG), qui est un cadre pour toutes les interventions dans le domaine de l'égalité et l'équité de genre et l'autonomisation les femmes;
- L'institutionalisation de l'Institut national pour la promotion de l'égalité (INPG) par le décret n° 18/2007, chargé d'assurer la promotion et la mise en œuvre de la politique du gouvernement relative à la promotion des femmes et de l'égalité et de l'équité entre les sexes dans Mécanisme São nationale Tomé-et-Principe;
- Création du centre de conseils contre la violence domestique (CACVD) et l'adoption de lois: i) la loi 11/2008 Loi sur les mécanismes nationaux et de la violence familiale établissant pour prévenir et punir la violence domestique, en conformité avec la Convention. élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW); ii) la loi 12/2008 loi sur le renforcement de la protection juridique des victimes de crimes de violence domestique et familiale, en établissant un système de prévention et de soutien aux victimes de violence conjugale et familiale;
- Adoption de la Résolution (R74/08/2009) par l'Assemblée nationale, qui fixe le quota de 30% de femmes au Parlement.

Pourquoi sont-ils considérés comme des réalisations les plus importantes? Vueillez fournir des informations qui soutiennent cette affirmation.

- 19. Ces actions sont considérées comme la plus importante parce que:
  - L'élaboration et l'adoption de la Plate-forme nationale a été la base de l'appel à la conscience nationale à la cause de l'inégalité des sexes dans le développement et en particulier la nécessité d'investir sur les femmes afin de leur donner les moyens pour relever ce défi.

- L'élaboration et l'adoption (ENIEG) apparaît comme un instrument d'orientation de la politique gouvernementale sur l'égalité et l'équité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, et est le document de référence pour le dialogue avec les partenaires sur le terrain;
- L'institutionnalisation de l'INPG a permis l'existence d'un mécanisme national, dont la mission est de développer, coordonner, suivre et évaluer la mise en œuvre de la politique du gouvernement relative à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Plusieurs actions posées dans le cadre de la mise en œuvre de ENIEG, y compris: la création d'CACVD, la rédaction de la législation et l'élaboration de la stratégie de lutte contre la violence sexiste ont été menées sous l'égide de l'INPG.
- CACVD Création et mise en place de lois: i) la loi 11/2008 et ii) la loi 12/2008 ont contribué à promouvoir la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, alerte la conscience nationale sur la violation flagrante des droits de les femmes et les femmes elles-mêmes ont contribué à briser le silence sur le phénomène, en dénonçant les cas de violence qui, auparavant, n'étaient pas considérés comme un crime et encadrées violence domestique comme un crime public. En outre, ce package permet d'améliorer le cadre juridique national pour la protection des droits fondamentaux des femmes.
- Adoption de la Résolution R74/VIII/2009 servi mesures visant à promouvoir la participation civique et politique des femmes dans RDSTP. Cette résolution a ouvert une nouvelle ère dans le spectre Parlement Sao Tomé, car elle a permis la reconnaissance et la participation directe des membres de l'Assemblée nationale dans une action qui favorise le statut des femmes.

Quels facteurs ont contribué à ce succès? Décrivez les mesures prises à l'égard des politiques et des mécanismes qui ont permis de maintenir cette acquisition ou s'appuyer sur ce sujet?

#### 20. Facteurs contribuant à la réussite sont:

- L'ambience politique, institutionnelle et sociale favorable à l'approche genre comme paradigme de développement;
- L'environnement international favorable;
- Le support technique et financier des partenaires au développement tels que la Banque africaine de développement, l'Union européenne, les agences du système des Nations Unies, en particulier le FNUAP, qui prend en charge la réalisation des politiques et des programmes visant à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes;
- L'existence et la fonctionnalité des ONG destinés à provoquer la "inégalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes."
- L'existence de cellules de la population et du développement à la Direction Planification générale a créé par arrêté n ° 4 du Ministère de la Planification et des Finances du 29/01/2003.

b) Quels sont entre 3 et 5 contraintes les plus importantes rencontrées dans la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes après l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes de la 23e session extraordinaire de l'Assemblée générale? Pourquoi sont-ils considérés comme des obstacles ou des contraintes les plus importantes?

- 21. Les principales contraintes rencontrées dans la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont:
  - Les difficultés dans le pays de s'approprier les instruments de la politique nationale, les conventions internationales et les résolutions et coller ratifié ;
  - La faible capacité technique des ressources humaines (gouvernementales et non gouvernementales) dans le domaine de la planification sur la base des résultats et de l'intégration des questions de genre dans la conception des plans, programmes et projets.
  - La dépendance quasi-totale de l'aide étrangère que le pays est presque (90%) de l'OGE national, qu'en raison de la crise financière et économique mondiale qui a réduit la DGPA a provoqué un report d'actions dans la matrice d'action d'ENIEG considéré comme une priorité urgente.
  - Les aspects culturels enracinée (tabous et traditions) relatives aux rôles de genre;
  - L'absence de représentation de l'agence ONU Femmes dans le pays pour stimuler les recommandations de l'agenda international de l'égalité des sexes.

### Décrire les stratégies mises en œuvre pour surmonter ces contraintes

- Le développement des politiques publiques sur l'égalité de leur articulation respective entre les secteurs;
- La mise en oeuvre des séances de sensibilisation aux organes de souveraineté (les décideurs);
- Le renforcement les capacités du personnel technique sectoriel y compris les ONG au niveau central, régional et local dans le domaine de l'égalité des sexes dans le développement;
- L'organisation de formation, d'information et de sensibilisation des associations et organisations de femmes dans les zones rurales et urbaines;
- L'accroissement et renforcement de la capacité des points focaux dans les ministères sectoriels et les conseils de district;

- Il a été développé en partenariat avec les ONG, une série d'actions à engager les hommes dans la conception, la mise en œuvre et l'exécution de programmes visant à promouvoir l'égalité des sexes, par la sensibilisation et des campagnes d'éducation;
- Des séances de plans d'analyse, les politiques et stratégies nationales et sectorielles du gouvernement à respecter et à garantir la question de l'intégration du genre dans le développement de Sao Tomé-et-Principe;
- Le développement d'une stratégie de genre pour le secteur de l'éducation pour la période 2011-2016;
- La participation à des événements internationaux sur l'égalité, à acquérir de l'expérience dans le domaine de l'égalité;
- Le travail en conformité avec les lignes directrices de l'assistance technique internationale pour l'élimination de l'égalité des sexes dans le pays.
- c) Quels sont les échecs subis ou engagés dans la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes après l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action et le texte de la 23e session extraordinaire de l'Assemblée générale des échecs de Pékin? [Seulement différent de ceux déjà décrits en b)
- 22. Pas de contraintes supplémentaires.
- d) Quels ont été les principaux changements apportés dans les textes constitutionnels, législatifs et juridiques pour promouvoir la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes?
- 23. Pendant la période d'étude, il y avait des changements dans les lois qui font partie de la législation nationale:
- 24. La loi 1/90 de la sécurité sociale prévoit pension de retraite aussi connu comme la pension de retraite, fixant l'âge de 57 ans pour les femmes et 62 pour les hommes. Cela démontre apparemment une discrimination positive en faveur des femmes a été clarifié par une résolution du Conseil des Ministres du 23 Février 2013 fixant l'âge de 57 ans pour les femmes en option et obligatoire à 62 ans est considéré comme pour les hommes. À cette résolution terminé discrimination de l'âge de la retraite entre les hommes (62 ans) et les femmes (57 ans), ce qui contribue à réduire la vulnérabilité à la pauvreté, où des femmes subiraient quand ils atteignent cet âge.
- 25. La même loi prévoit deux régimes de protection sociale et a été corrigé par la loi 7/2004 introduit trois systèmes de sécurité sociale (système contributif et non contributif et complémentaire).

26. Le régime contributif introduit cette loi à l'article 23. <sup>o</sup> le droit des travailleurs indépendants contribuer à la sécurité sociale. Alors que la plupart des femmes est le marché du travail informel, il leur permet de contribuer à la sécurité sociale, assurant ainsi une pension de vieillesse.

Quels sont les règlements ou lois ont été conservés (ou ont été adoptés), ce qui peut avoir des effets nocifs sur la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le pays?

- 27. La loi n ° 2/77 sur les institutions de la famille donne l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes, tous les enfants (quel que soit le statut matrimonial des parents) et dans la famille, le partage des responsabilités entre la société mère et la mère. Selon cette loi, les couples non mariés, à condition qu'ils répondent aux exigences de l'unicité et de la stabilité, avoir les mêmes effets que le mariage effectué légalement. Il y a eu plusieurs discussions autour de cette loi, afin de l'adapter à l'évolution de la société Saotoméenne au fil des ans.
- 28 La loi n° 6/92, qui réglemente le régime juridique des conditions individuelles de travail. Il contient un chapitre sur les femmes, où l'égalité des sexes en matière d'opportunités, le traitement et l'accès à l'emploi et le travail, la formation professionnelle, le développement de carrière est établi. Cette loi fait également référence à la grossesse et à la maternité et les licences à l'échelle mondiale, l'interdiction du travail de nuit pour les femmes, avec certaines exceptions qui y sont prévues. Il est nécessaire de l'adapter comme stipulé par la Convention de Genève de l'OIT n° 183, qui Sao Tomé-et-Principe a ratifié par décret présidentiel n° 3/2004. Cette convention prévoit un congé de maternité à 14 semaines dans le but de protéger la santé des femmes, contrairement aux huit semaines comme stipulé dans la loi n° 6/92.
- e) Quelle est la proportion approximative du budget national qui se consacre à la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes?
- 29. Étant l'approche Genre un domaine du charisme transversal, il est traitée dans tous les secteurs de la vie nationale, depuis, les projets développés même s'il n'est pas spécifiquement à assurer l'égalité entre les sexes, finissent par avoir un impact sur les hommes et les femmes. En ce sens, le budget, il est difficile de désagréger les interventions sectorielles en faveur de l'égalité ou spécifiquement pour les femmes, surtout quand ils n'ont pas été planifiés en tenant compte des besoins spécifiques de chaque sexe.
- 30. Par conséquent, dans le présent rapport, la valeur du budget pour la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes est de 0,5% de l'OGE national effectué en 2012. La valeur indiquée se réfère uniquement à la partie du budget alloué à l'institution dont les activités spécifiquement fondée sur le sexe (INPG et CACVD). Il convient de noter que, en termes de programmation du montant budgétisé atteint 2% de l'OGE national, mais en tenant

compte de l'afflux réduit de revenus étrangers et des mesures de réduction des coûts adoptées par le pays pour lutter contre la crise financière, n'ont pas été réalisés fonds programmés.

Décrire les activités entreprises pour augmenter et suivre les allocations de planification et de budget national consacrés nécessaires à la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans l'élaboration des plans et budgets de développement au niveau national, régional, provincial et local.

- 31. Ont été organisées et menées formation et de sensibilisation budgétisation sensible au genre pour les dirigents intermediaires et les techniciens des départements administratives et financières (DAF) des Ministères. Mais cette action a n'également eu aucun effet sur les budgets qui ne tiennent toujous pas compte des questions de genre.
- 32. Il a été élaboré un guide méthodologique pour l'intégration du genre dans le développement, de sorte qu'il est pris en compte les besoins différents des femmes et des hommes dans les actions de développement;
- 33. Il a été conçu un guide méthodologique pour intégrer les questions de genre, la population et la santé génésique;
- 34. Les Points focaux genre ont été créés dans les ministères et les chambres de district.
- 35. Les Cours de formation pour la formation des points focaux ont été faites dans l'intégration des femmes dans le développement;
- 36. Le personnel technique des ministères ont été formés dans le domaine de l'intégration du genre dans la politique et le plan de développement économique et social;
- 37. Des sessions de sensibilisations des parlementaires ont eu lieu sur la question de l'égalité, de la perspective de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement;
- 38. Des séances de sensibilisation ont été menées auprès du ministre de tutelle et le ministre du Plan Finances afin d'améliorer l'exécution du budget ENIEG.
  - f) Quels mécanismes sont en place pour assurer un dialogue régulier entre le gouvernement et la société civile? Dans ce ca, une brève description.
- 39. La mise en œuvre d'un système institutionnel efficace ainsi que le renforcement des synergies dans le domaine des interventions entre les sexes sont des conditions nécessaires pour la mise en œuvre efficace, le suivi et l'évaluation des ENIEG. Dans ce contexte, la loi organique n ° 14/2007, qui a créé l'INPG fournit les organismes suivants: le Conseil

d'administration, du Comité consultatif technique et directeur exécutif. Le manque de ressources pour mettre en œuvre la structure n'est pleinement opérationnel, l'organe exécutif.

40. Composition de l'accord du Comité consultatif technique, les organisations de la société civile sera représentée dans ce corps, mais à cause de la commission technique n'est pas encore en fonctionnement, le Conseil d'administration a travaillé avec les ONG pour la mise en œuvre de la matrice d'action l'ENIEG, parmi lesquels se distinguent: ASMJ, ASPAF, Sao Tomé Forum des femmes, Médecins du Monde, OMSTEP, CNJ, Artisan femmes, l'Association des femmes de Prince (AMP).

ONG, y compris les Organisations de la société civile, les organisations de femmes, des universitaires, des confessions religieuses, le secteur privé et d'autres acteurs participent officiellement dans les mécanismes mis en place pour suivre et mettre en œuvre la Déclaration et le Programme d'action de Beijing?

41 Oui, bien qu'il y ait une participation faible de la Déclaration et du Programme d'action de Pékin ONG, ils ont établi des partenariats avec les accords de l'INPG, et participer à des activités pour lesquelles ils sont appelés. Il convient de souligner que les ONG nationales ont généralement des contraintes financières et techniques qui entravent la capacité de la même intervention.

Sinon, quels sont les principaux obstacles qui s'opposent à la mise en œuvre d'un tel mécanisme?

- 42. Absence de réelle appropriation par les autorités de la loi organique n ° 14/2008 de l'INPG, qui est actuellement en cours de révision, ce qui explique pourquoi la loi n'est pas entièrement mise en œuvre.
- 43. Ressources humaines et financières insuffisantes
- g) Quelles sont les principales formes de coopération, national, bilatéral et sous-régional ou régional, dans lesquelles le pays participe à favoriser le partage de données de connaissances et d'expérience suite à la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes en dessous de la 23e session extraordinaire de l'Assemblée générale?
- 44. En 2010, Sao Tomé-et-Principe en tant que membre de la CPLP a adopté le «Plan stratégique pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes", fixant les orientations pour l'intégration des politiques en matière d'égalité et d'équité entre les sexes.

- 45 La participation à des conférences internationales sur les régions et les sexes.
- 46. visites d'étude dans les pays lusophones pour le partage des connaissances et de l'expérience; informations
- 47. Echange de matériel d'IEC et de la documentation entre les pays lusophones
- 48. Signature d'accords de partenariat avec des institutions et des ONG nationales pour la formation des aspects sexes spécifiques et la prestation de services, en particulier dans le domaine de la violence sexiste et les droits humains.
- 49. Mobilisation des ressources des organismes multilatéraux et bilatéraux.

Quels résultats ont été obtenus grâce à ces activités et quelles leçons peut-on tirer?

- 50. Meilleure compréhension des besoins des politiques de genre pour le développement. 51. L'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques sur l'égalité nationale et internationale coordonnés et articulés de manière efficace;
- 52. Mobilisation accrue des institutions et de la politique sociale sous la forme de questions de genre.

Quelle est la valeur perçue de cette coopération?

53. Avec les accords de coopération acquis un plus grand nombre d'informations et de connaissances qui a conduit à l'amélioration de la qualité d'exécution des actions quotidiennes et de mieux répondre aux questions de genre.

Comment cette coopération pourrait être améliorée afin d'améliorer le partage des données de connaissances et d'expérience dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action pour Beijing?

- 54. Peut être améliorée par / o:
  - Fournir des informations dans les bases de données existantes;
  - soutien technique et financier aux pays en difficulté de créer des bases de données;
  - Pour soutenir les pays dans la production de statistiques ventilées par sexe;
  - Pour soutenir les pays dans le suivi et l'évaluation d'un système de planification axée sur
  - les résultats, à partir d'une perspective de genre;
  - Poursuite des actions de plaidoyer auprès des institutions nationales à tous les niveaux.

- *h)* Comment et dans quelle mesure les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en général, et plus particulièrement ceux qui se penchent sur l'égalité des sexes, ont facilité ou renforcé la mise en œuvre du Programme d'action et la Déclaration de Beijing?
- 55. La Déclaration du Millénaire a été la réaffirmation par les dirigeants mondiaux, la responsabilité de ceux d'appuyer les principes de la dignité humaine et l'équité au niveau mondial. La déclaration a établi un ensemble de buts et objectifs de développement intégré qui se renforcent mutuellement et doivent être considérées comme une base pour le programme de développement international.
- 56. L'RDSTP s'engage à réaliser les OMD et, dans ce contexte, en utilisant comme leur stratégie de développement de la SNRP a utilisé cet instrument comme un cadre de référence aux politiques articulés, les stratégies sectorielles et les plans pour la réalisation des OMD.
- 57. Selon les tendances actuelles dans les différents indicateurs qui composent l'OMD, Sao Tomé-et-Principe est incapable d'atteindre les 8 OMD. Toutefois, de bonnes performances dans le secteur de l'éducation nous permet d'affirmer que le primaire est déjà une réalité, et dans le secteur de la santé, il ya de très bons indicateurs. Le 3e rapport national des OMD progrès en cours de préparation, nous donner très brièvement la situation réelle.
- 58. Étant donné que les OMD en général, et plus particulièrement ceux qui se penchent sur l'égalité des sexes coïncident avec certains domaines critiques élus dans le Programme d'action de Beijing, les efforts engagés par le gouvernement pour les atteindre, ont créé

domaines perméables permettant le renforcement de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing.

- 59. Dans ce cadre, l'OMD nationale des rapports d'étape, indiquent que pour les OMD qui sont particulièrement liées à l'égalité des sexes reflète cette coïncidence, par exemple, l'OMD numéro 3 qui vise à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes est essentiellement assurée par l'INPG, qui a également la responsabilité de fournir et d'assurer la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Pékin dans le pays.
- 60. Le programme de réforme de l'éducation qui a contribué à améliorer l'accès à l'éducation de base et l'élimination de l'analphabétisme, répond le nombre Objectif 2 des OMD, qui à son tour contribue à répondre aux demandes du champ critique B éducation et la formation des femmes.
- 61. Introduction et l'accélération des programmes et des politiques de lutte contre le VIH/ SIDA et d'autres maladies qui contribuent à atteindre les objectifs du 4, 5,6, l'OMD à accélérer l'amélioration de la santé de la femme répondant ainsi à la zone critique de "La SSR Les femmes et la santé ".

# PARTIE II

# LES PROGRÈS RÉALISÉS APRÈS 2009 DANS LA MISE EN ŒUVRE DES DOMAINES CRITIQUES DU PROGRAMME D'ACTION

## A. LA FEMME ET LA PAUVRETÉ<sup>2</sup>

### Le progrès

## L'évolution de l'incidence de la pauvreté<sup>1</sup>

62. Selon l'IOF (2010), et sur la base de la méthode du revenu moyen<sup>2</sup>, l'incidence de la pauvreté à STP est passé de 53,8% en 2000 à 49,6% en 2010. Pourtant, en utilisant la méthode du coût des besoins essentiels, il est une approche absolue<sup>3</sup>, le même document indique que, selon les estimations de 163 763 habitants, l'incidence de la pauvreté est de 66,2%, avec une incidence plus élevée pour les femmes environ 71,3% contre 63,4% d'hommes.

63. L'analyse selon le chef de ménage indique que 38,2% des ménages de STP sont dirigées par des femmes, ce groupe a contribué 31,5% à la pauvreté nationale (HBS-2010). 64. En ce qui concerne l'incidence de l'extrême pauvreté, les études montrent que la population vivant dans l'extrême pauvreté est passée de 15% en 2000 à 11,5% en 2010. Selon le sexe, il y avait une diminution de 4,1% pour les hommes dans même période (de 14,8% à 10,7%) contre 2,7% pour les femmes (15,5% à 12,8%), améliorant ainsi la plus forte incidence de ce fléau dans les ménages dirigés par des femmes.

65. L'inégalité du revenu national qui est capturé par l'indice de Gini a augmenté de 49% (2001) à 32,9% (2010).

## En ce qui concerne l'emploi et le chômage

66. La pauvreté monétaire est étroitement liée au faible revenu des familles, afin d'analyser le paramètre de l'emploi comme un facteur important pour l'autonomisation des femmes et par conséquent la réduction de la pauvreté féminine dans PBS, le RPGH (2012) indique que la participation des femmes au marché du travail a augmenté de 29,7% (2001) à 38,2% (2012) de l'effectif total. Cette participation est inférieure à la participation des hommes (61,8%). Dans les zones rurales, le pourcentage de femmes travaillant employés est de la moitié (33,8%) dans le pourcentage d'hommes (67,6%).

¹ Ver tabela nº 2 em anexo

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> En 2000, le calcul de la ligne de pauvreté a été basée sur la méthode de dire le revenu moyen (une approche relative de la pauvreté) correspondant aux deux tiers de la dépense moyenne par personne équivalent à 618 plis 2638 / an ménage.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> En 2010, l'analyse de la pauvreté a été réalisée selon la méthode du coût des besoins essentiels comme donnant le seuil de la pauvreté dépenses par jour et par personne d'environ 10.975.730 / an. Une estimation en 2010.

- 67. En ce qui concerne le taux d'emploi vulnérable, l'IOF (2010) révèle que le taux est de 40,1% avec une situation de l'emploi plus précaire des femmes (50,8%) par rapport aux hommes (33,5%).
- 68. Le taux de chômage chez les femmes a augmenté de 24,9% (2001) à 18,7% (2012), tandis que chez les hommes a augmenté de 9,7% à 9% sur le même période. Le taux de chômage élevé chez les femmes semble être associée à de faibles niveaux d'éducation, comme le % de femmes sans niveau d'éducation est plus élevé (14,9) (10,2) pour les hommes (RGPH 2012).

## En ce qui concerne la pauvreté non monétaire

69. Il a été constaté des amélioration des conditions de vie des familles dirigées par des femmes, l'enregistrement d'une plus grande accessibilité à l'eau, de l'assainissement, de l'énergie (grâce à des projets visant à construire des fontaines publiques pour l'approvisionnement en eau, les blanchisseries, plusieurs bâtiments et logement équipés de toilettes et la construction de latrines dans les zones rurales) en réduisant le fardeau des tâches ménagères qui étaient des femmes soumises et donc les laissés plus de temps pour effectuer d'autres activités qui contribuent à leur autonomisation.

## Mesures juridiques, politiques, stratégies, plans et projets

- 70. Progrès dans ce domaine a été soutenu par des mesures politiques adoptées par le pays grâce à la Stratégie nationale pour la réduction de la pauvreté 2002-2015 mis à jour en 2006 et de son plan d'actions prioritaires, qui constitue le document de référence programmatique sur la lutte contre la pauvreté et les programmes et projets sectorielles (PAPFAPA, lettre de politique agricole, programme alimentaire dans l'éducation et le secteur de la santé, les programmes de protection sociale; Programme d'approvisionnement en eau et de l'assainissement, etc.).
- 71. Surtout, en 2012 ont été préparés et mis à jour plusieurs instruments de politique et de planification qui permettront d'améliorer le cadre de mesures et d'actions de lutte contre la auvreté, parmi lesquels, la stratégie de protection sociale (2013-2023), Programme de sécurité nationale alimentaire (2013-2023); SNRP II (2012-2016); ENIEG (2013-2018).
- 72. A titre d'exemple de programmes et projets de lutte contre la pauvreté dont le groupe cible nationales sont les femmes pauvres comprennent:
- 1. Programme pour les mères nécessiteuses qui englobent les transferts en espèces trimestrielles aux femmes de plus de trois enfants à charge. Ce programme bénéficiera à environ 1224 ménages / an.
- 2. Programme de micro crédit bénéficiant de 600 femmes.

- 73. Les deux programmes du domaine de la protection sociale, ont juste une couverture nationale de 14%, et vise à améliorer la performance de ménages dirigés par des femmes à créer de petites entreprises, de sorte que ces mères peuvent assumer les responsabilités de l'école de leurs enfants.
- 3. Programme de soutien alimentaire (PAM 2007 à 2011) dans leur brin de santé vise à réduire la mortalité infantile, l'amélioration de l'état nutritionnel des femmes enceintes et les patients atteints du VIH / sida. Ce programme bénéficie chaque année 800 femmes enceintes, 800 nourrissons femmes, environ 4500 enfants de moins de 5 souffrent de malnutrition, 150 familles pauvres affectées ou infectées par le VIH / SIDA, 1050 personnes âgées / personnes et environ 350 orphelins et enfants abandonnés. Ce programme, selon son rapport d'évaluation (2011) a contribué à: Réduire le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté, améliorer le taux net de scolarisation et réduire le décrochage scolaire dans l'enseignement primaire et l'aide actuelle à la mère / enfant niveau des centres de SSR, l'assiduité a augmenté ce groupe cible (les femmes) dans la formation des sessions de santé et d'éducation nutritionnelle. afin d'améliorer l'état nutritionnel et la santé de ceux qui y ont participé.

#### \* Contraintes

74. Les principales contraintes ou difficultés après 2009, à la mise en œuvre de ce domaine critique sont:

- La forte dépendance du pays à des ressources externes, soit environ (85% de l'OGE national);
- Les emplois en nombre insuffisant dans le marché du travail afin de réduire le taux d'emploi vulnérable qui atteint 40% (2010);
- La faible participation du secteur privé dans les interventions du secteur social;
   Mauvaise intégration des différents besoins des hommes et des femmes dans les stratégies et plans nationaux et sectoriels;
- La faible capacité technique des ressources humaines pour l'intégration des questions de genre dans les documents de politique d'une part et la planification, la mise en œuvre et le suivi des programmes et projets sur la base des résultats de l'autre;
- Malgré la méthodologie participative utilisée dans la préparation de la SNRP et ENIEG, il apparaît propriété de faibles mécanismes et la mise en œuvre de ces documents coordination pour contracter des synergies, d'accélérer la mise en œuvre et d'atteindre les objectifs fixés;
- La faible capacité de la population à participer à la conception, la mise en œuvre, suivi et évaluation des programmes et projets dont ils sont bénéficiaires;

- Le faible soutien aux organisations de la société civile à renforcer leurs capacités afin qu'ils puissent jouer efficacement son rôle dans la lutte contre la pauvreté et en particulier la pauvreté des femmes;
- La faible culture de l'évaluation des projets et programmes impact.

## B. ÉDUCATION ET FORMATION DES FEMMES

75. Le politique éducative de la RDSTP a comme référence la conférence mondiale sur l'éducation pour tous (Jomtien, 1990), la Déclaration sur les OMD (New York, 2000), le Forum (Dakar 2000) sur l'éducation pour tous et la conférence mondiale sur des besoins éducatifs spéciaux.

76. Le système d'éducation de STP est régi par la Loi fondamentale du système éducatif (loi n° 2/2003). Conformément à cette loi, dans le chapitre I, article 2, point 2, "Il est de la responsabilité de l'État promouvoir la démocratisation de l'éducation, de garantir le droit à une égalité des chances équitables et efficaces dans l'accès et la réussite scolaire» l'article 7 du même article ajoute que "L'Etat doit veiller à l'élimination de l'analphabétisme et de l'éducation obligatoire, gratuite, sous réserve de la concurrence des écoles privées et coopératives." Puis, dans son chapitre II, article 4 fixe l'organisation des systèmes éducatifs dans: l'éducation préscolaire, l'enseignement scolaire et de l'éducation extrascolaire.

## Progrès

77. Le éducation scolaire se compose de: 1) l'éducation de base (6 ans de scolarité); 2) L'enseignement secondaire; 3) l'enseignement supérieur; 4) les procédures spéciales de l'enseignement scolaire.

### 1.1. L'éducation de base<sup>4</sup>

Selon les données du Bulletin statistique du ministère de l'Éducation:

78. L'enseignement primaire qui represente l'éducation de base, a nettement améliorée, le taux net de scolarisation est passé de 75,5% en (2008/2009) à 98% (2011/2012). Mettre STP dans une position confortable sur OMD2, c'est l'un des pays qui ont frappé l'universalité de l'éducation primaire universelle en 2011.

79. Par rapport à l'indice de parité entre les sexes dans l'éducation de base au cours des dernières années a évolué positivement, été bonne puisque le nombre de la population féminine inscrits dans ce niveau d'enseignement a été très proche de l'homme (2011/2012),

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Éducation de base est obligatoire et gratuite, l'enseignement comprend deux cycles, avec 1 cycle (de 1ère au 4ème classe) et 2ème cycle (de 5ème au 6ème classe).

était de 1,02 %, soit 100 garçons pour 102 filles ont été inscrits, reflétant la bonne égalité d'accès à l'enseignement primaire pour les deux sexes.

- 80. Le taux d'achèvement a augmenté de 42,6% à 86,7% dans la même période et le taux de décrochage est passé de 12,6% à 6,2% en 2011/2012.
- 81. Cependant, le bon résultat dans le sous-système d'accès cache d'importantes faiblesses dans la qualité et l'efficacité de l'éducation.

## 2.2 Éducation Secondaire<sup>5</sup>

- 82. Il y a, notamment, une plus grande participation des femmes dans l'enseignement secondaire. MEC de données statistiques (2013-2014) indiquent que le taux d'alphabétisation des femmes est de 62,8% contre 50,2% d'hommes dans le 1er cycle. Pour le cycle 2, le taux de scolarisation est de 34,2%, avec 37,3% de femmes et 31,1% des hommes.
- 83. Afin d'améliorer l'accès et d'accroître le taux de scolarisation dans l'enseignement secondaire, en particulier dans le 2ème cycle de deux écoles secondaires ont été construits: a) Un lycée dans le district de Mé-Zochi et un autre dans la région autonome de Principe; b) la 12e année a été introduite dans les écoles publiques.

## 2.3. Enseignement supérieur

84. Ce niveau d'enseignement était auparavant uniquement pratiqué à l'étranger. Il est actuellement institutionnalisé dans le pays, avec l'existence de trois établissements, deux privés et un public. Dans les deux cas, il y a un nombre croissant de femmes. Il a été enregistré en 2013-2014 (46% de femmes contre 54% d'hommes).

### 2.4. Procédures spéciales

85. Comprend l'éducation récurrente; la formation professionnelle et l'apprentissage à distance (grâce à l'utilisation des TIC).

86. L'éducation récurrente pour les adultes est dans la nuit et comprend (9e à 11e année), le nombre d'employés est passé de 4158 élèves en 2009-5655 en 2012. On constate une évolution positive de la femme qui est passée de 1589 à 1839 à la même période, cela démontre l'intérêt croissant des femmes dans l'amélioration de leur niveau de l'éducation.

## 3. L'éducation extrascolaire 6

87. En ce qui concerne l'élimination de l'analphabétisme, RGHP de données 2012 montrent que le taux d'analphabétisme de la population âgée de plus de 15 ans est passé de 15,4% en 2001 à

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Enseignement secondaire - comprend deux cycles de trois ans chacun et 1 cycle de 7 à 9 ans et 2ème cycle de 10 e à 12ans)

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> L'éducation extra-scolaire - comprend les vecteurs suivants: Supprimer l'analphabétisme littéral et fonctionnel; Contribuer à l'égalité des opportunités éducatives et professionnelles de ceux qui ne fréquentent pas le système régulier de l'éducation ou l'abandon precosse; Préparer à l'emploi grâce à des initiatives de formation de recyclage et de perfectionnement.

9,9% en 2012, mettant davantage l'accent sur la couche femelle (22,4 à 14,5) que les hommes (7,9 à 5,5). Selon la même source, la répartition spatiale de l'incidence de l'analphabétisme est également frappant entre les sexes, avec 18,3% de femmes et 7% pour les hommes dans les zones rurales et 13% pour les femmes contre 4,1% pour les hommes dans les zones urbaines.

# En ce qui concerne l'amélioration de l'accès à la formation technique professionnelle, de l'éducation et de l'enseignement scientifique et continue.

88. Dans ce domaine, il y a un manque de politiques régissant la formation, mais il y a des centres de formation technique qui accueille des jeunes avec la 9e année, et donnera réponse à une demande massive de ce niveau de formation, parmi lesquels: le Centre Polytechnique, Institut de la santé Victor Sá Machado, l'Ecole et la formation des enseignants - EFOP. De 2009 à ce jour, la participation des femmes tend à se développer dans ces centres.

### Répartition des réformes des ressources adéquates du système éducatif

89. L'analyse des changeant alloué à l'éducation (tableau n ° 4 en annexe) les dépenses du secteur montre une tendance à la baisse passant de 9,9% du PIB en 2009 contre 3,7% en 2013. Cette tendance montre l'effet de la crise financière secteur social international, à savoir une réduction de flux de ressources externes dans le pays et la faiblesse des ressources internes pour couvrir l'OGE et par conséquent la nécessité pour les dépenses dans tous les secteurs, y compris les secteurs sociaux tels que l'éducation.

## Mesures juridiques, politiques, stratégies, plans et projets

90. Le MEC a adopté une résolution administrative légale qui permet aux jeunes filles enceintes à l'école de jour, passent à assister à des cours du soir et après l'accouchement, la jeune fille peut reprendre le cours de jour. Cette mesure vise à réduire le décrochage scolaire des jeunes filles qui ont le malheur de contracter une grossesse chez les adolescentes, d'une part, et d'autre part de réduire l'influence négative (de la grossesse chez les adolescentes) par rapport aux autres étudiants et d'être soumis au jujement au milieu scolaire, ce qui pourra conduire à l'abandon définitif.

91. Les progrès réalisés est principalement attribué aux efforts déployés par le gouvernement avec l'appui des partenaires au développement dans la mise en œuvre la réforme de l'éducation dans le cadre du système de l'éducation de base, des stratégies et plan d'action pour l'éducation de l'EPT (2002-2015) de la Loi, adoptée à l'effet contribué à la mise en œuvre des actions dans le cadre de la SNRP (2002-2015), et ENIEG (2007-2012). En 2012, il a été révisé et mis à jour la Charte de la politique éducative (2012-2022) qui constitue un défi pour consolider les succès, d'améliorer la qualité et garantir la gratuité des 12 années de scolarité de la population santoméenne dans l'âge scolaire.

Exemples de programmes élaborés par le Gouvernement avec l'appui des partenaires techniques et financiers qui ont contribué à ces résultats:

- 92. PASS (2004-2011) du programme pour soutenir le secteur social qui a propulsé réforme de l'éducation, a contribué à élargir l'accès à l'éducation de base à travers la construction et la réhabilitation de salles de classe, l'équipement de la même en termes d'amélioration de la qualité et de l'efficacité de l'éducation a contribué à la stratégie de formation des enseignants et l'acquisition de matériel pédagogique.
- 93. L'analyse de sensibilité de l'intégration du genre dans le contenu des manuels scolaires utilisés par les enseignants, qui peuvent contribuer à changer la mentalité des élèves.
- 94. Il a été élaboré la Stratégie de genre pour le secteur de l'éducation (2011-2016).
- 95. Comme mesure d'atténuation (2011), sous l'ENIEG, il a été renforcée la capacité des acteurs à l'éducation par la formation et les outils de production (guides méthodologiques, des matériels IEC) et a mené des campagnes de sensibilisation dans les quartiers contre la grossesse à l'adolescence.
- 96. Les questions de SSR ont été introduites dans les programmes scolaires et la mise en place de pairs éducateurs dans les écoles afin de promouvoir l'éducation sexuelle responsable.
- 97. Les programmes de soutien alimentaire à la cantine de l'école (2007-2011), bénéficiant 26200 étudiants chaque année du 1er cycle de l'enseignement de base, environ 5600 enfants de l'école maternelle, et 350 adultes dans les classes d'alphabétisation. L'objectif principal du programme est de: augmenter le nombre d'inscriptions dans l'enseignement primaire; réduire l'abandon scolaire, en particulier dans le 2ème cycle de l'enseignement de base (5e et 6e classe).
- 98. L'alphabétisation vise à contribuer à la réduction de l'analphabétisme des adultes et en particulier les femmes en réduisant l'absentéisme et le décrochage scolaire.
- 99. La bourse du programme.
- 100. La programme de formation et de perfectionnement des enseignants.
- 101. Malgré les progrès réalisés ces dernières années, principalement dans l'enseignement primaire, persistent les disparités entre les sexes dans les différents niveaux de l'éducation, en particulier dans l'enseignament secondaire avec une plus forte incidence dans les régions intérieures du pays, ceci est conditionné par différents facteurs:

- Le nombre insuffisant d'enseignants ayant reçu une formation spécifique;
- Le nombre des écoles de l'enseignement secondaire est limité, en particulier dans le 2ème cycle, ce qui rend difficile la scolarisation des filles, en raison de la distance qui sépare l'école de leurs maisons.
- Le non gratuité enseignement secondaire.
- L'existence d'obstacles économiques, sociaux et culturels que les familles ont besoin pour surmonter afin de donner la priorité à l'éducation des filles, en particulier en ce qui concerne l'enseignement secondaire. Selon l'IOF (2010), les coûts de l'enseignement secondaire d'un étudiant compte environ 50% du budget de la famille. Ce qui explique le fort absentéisme des élèves, surtout les filles. Et peut être la cause de 29,1% des adolescents âgés de 15 à 24 selon la même source sont dans le loisir (ils ne sont pas dans l'éducation, beaucoup moins un emploi) cette source met en évidence que la couche féminine est plus touchés (45,8) contre (18%) des hommes.
- La violence fondée sur le sexe (y compris le viol, l'abus sexuel et verbal, le mariage précoce) et la grossesse chez les adolescentes sont des facteurs qui limitent le maintien des filles dans le système éducatif, l'achèvement de deux cycles de l'enseignement secondaire.
- Le manque de systématisation de données et sa répartition par sexe, au fil des ans, le Bulletin statistique de la MEC met en cause le suivi et l'évaluation des indicateurs.
- La mauvaise qualité de l'éducation.

# C. LA FEMME ET LA SANTÉ

102. La santé est reconnue comme un droit fondamental et un élément essentiel à la produtivité. Ainsi, suite à l'adoption par la RDSTP de la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, souscrit aux OMD et dans le respect des lignes directrices internationales sur la santé, le pays a fait des efforts dans l'amélioration des politiques pour améliorer les soins de santé de sa population, en particulier des femmes et des enfants.

## Le progrès

103. Selon l'IOF (2010), la couverture des services de santé est acceptable, 74% des ménages ont accès aux services de santé à 30 minutes ou moins de distance, même si on peut observer une disparité dans l'accès entre les zones 87% en milieu urbain et 59% en milieu rural;

104. L'espérance de vie moyenne de la population est passée de 63,9 en 2001 à 65,3% (INE 2012). Pour les femmes a augmenté de (66,5 à 68,7) de (61,3 à 62,1) chez les hommes, dans la même période.

105. Mortalité maternelle reste un défi pour la santé de Sao Tomé-femme, bien que le taux de mortalité maternelle est passé de 158 décès pour 100.000 naissances vivantes en 2009 à 70 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2011.

- 106. Le nombre de naissances assistées par un personnel de santé qualifié est passé de 58,5 en 2000 à 82% en 2009.
- 107. La prévalence du VIH / SIDA est à l'arrêt, était de 1% en (2001) et a augmenté à 1,5% de la population totale en 2009, ce nombre de 1,7% chez les femmes et 1,3% chez les hommes. En outre, 88% des établissements de santé offrent Conseil et dépistage volontaire (CDV), les femmes (EDS 2009).
- 108. En matière de santé sexuelle et reproductive et la sensibilisation des méthodes contraceptives, la quasi-totalité (99%) des femmes en âge de procréer (15-49 ans) étaient sexuellement actifs, mariés ou non, connaissent au moins une méthode contraceptive.
- 109. S'agissant de l'utilisation des contraceptifs par les femmes, il y avait une amélioration significative de 29% en 2000 à 64% en 2009. Plus de 30,7% en utilisant des méthodes modernes de 3,3% à des méthodes traditionnelles.
- 110. Le paludisme affectant, notamment les femmes enceintes, a fortement diminué à partir de 63 199 cas en 2003 à 3893 en 2010, de gauche à mettre en place comme la principale cause de mortalité à Sao Tomé-et-Principe.
- 111. L'augmentation de personnel qualifié et de l'équipement pour la mise en œuvre des soins obstétricaux d'urgence.
- 112. L'offre de services de PF est répandu dans toutes les régions du pays. Services de dépistage du cancer du sein et du col utérin sont disponibles dans les centres de santé et les hôpitaux.
- 113. Le taux de dépistage du VIH pour la prévention de la transmission mère-enfant (PTME) est élevé (86%) avec un taux de 0% pour les femmes sous traitement prophylactique de transmission, selon le Programme National de Lutte contre le SIDA.
- 114. En 2012, il a été mis à jour et adopté la Charte de la santé, de la politique nationale de la santé, le Plan National de Développement Sanitaire document et le Paquet Minimum d'Prestation et des Soins de santé sexuelle et reproductive à tous les niveaux de la pyramide sanitaire;
- 115. L'institutionnalisation des ONG pour les personnes vivant avec le VIH / SIDA;
- 116. En 2012, il a été rédigé la stratégie de communication nationale pour la santé reproductive;
- 117. Mise à jour de la Santé nationale de la reproduction (2011);
- 118. Développement d'un manuel de formation sur la gestion intégrée de soins de la grossesse, de l'accouchement et du nouveau-né (2010-2011);

### \* Les mesures juridiques, politiques, stratégies, plans et projets.

- 119. L'inclusion des Objectifs du Millénaire pour le développement des des programmes au sein du gouvernement, en particulier l'objectifs 5è Améliorer la santé maternelle, ainsi que des objectifs 6 Combattre le VIH / sida, le paludisme et d'autres maladies et l'objectif 4 réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans, apporté une plus grande visibilité et relever de nouveaux problèmes de santé des femmes.
- 120. La campagne nationale pour éradiquer le paludisme, lancé dans le pays.
- 121. L'intense campagne de sensibilisation sur les préservatifs féminins et masculins et de leur utilisation;
- 122. La distribution de produits de santé en matière de reproduction, avec la publication de la liste des 10 médicaments essentiels;
- 123. L'extension de la planification familiale (PF) à la construction de la santé et de la capacité des professionnels de santé sur les questions de services de PF.
- 124. La politique de Plan national santé sexuelle et reproductive pour la santé de la reproduction (2010);
- 125. La décentralisation des programmes de santé sexuelle et reproductive pour les 38 établissements de santé dans le pays;
- 126. Le pays a augmenté la formation des prestataires de services en matière de conseil et dépistage du VIH / SIDA volontaire afin d'attirer plus de femmes vers les services;
- 127. La présentation de Conseil et Dépistage Volontaire (CDV) et la protection et la transmission mère-enfant (a) la fourniture de services de PTME sexualité et la santé reproductive (SSR);
- 128. La gestion de cas de mise à jour des guides de paludisme;
- 129. La formation du personnel de santé sur la gestion intégrée de la grossesse et de l'accouchement (2010-2011);

#### Les contraites

- 130. La formation et une information inadéquate;
- 131. Les attitudes essentiellement locale et discriminatoires perpétrées par les fournisseurs de services de douane;
- 132. La qualité insuffisantes des services dans les centres de santé :
- 133. Le recours massif presque exclusivement à l'aide étrangère internationale

### D. LA VIOLENCE SUBIS PAR LES FAMMES

134 Étant la violence sexiste, un phénomène social de taille, largeur et profondeur variant selon un ensemble de facteurs tels que: le moyens de la résidence, niveau de l'éducation, le statut socio-économique, les conditions culturelles, etc., il affecte les hommes et femmes, bien que les femmes et les filles soient généralement les principales victimes.

135. À Sao Tomé-et-Principe la lutte contre la violence sexiste entre officiellement dans le programme de développement du pays, avec l'adoption en 2007 de la Stratégie nationale pour l'égalité et l'équité entre les sexes (ENIEG 2007-2012). Le quatrième pilier de cette stratégie comprend le renforcement de la mise en œuvre des droits et la participation des femmes dans la prise de décision, et dans l'objectif 4 du même axe est proposé de «contribuer à la réduction de la violence contre les femmes» à travers la mise en œuvre des actions et les mesures pour prévenir et réduire la violence contre les femmes, les filles et les jeunes filles dans la société saotoméenne.

### Les progrés

136. L'existence de CAVCD - est aujourd'hui une référence nationale, le centre assume la plupart des responsabilités dans la lutte contre la violence subis par les femmes/homme sur RDSTP. Les données statistiques existantes révèlent que cette violation des droits fondamentaux de la femme/l'homme tend à augmenter, mais il a été constaté que la violence conjugale n'est plus tabou, parce qu'il y a une plus grande sensibilisation de la société à l'égard de la violence fondée sur le sexe (femmes/hommes) et les saotoméens acceptent maintenant de briser le silence et dénoncer l'agresseur.

137. La mise en place des partenariats formels (accords de signatures) et informelle entre le CACVD et les partenaires du secteur de la justice, la sécurité, la santé, les forces de la société civile comme un moyen de synergies globales de lutte contre la violence fondée sur le sexe. Exemples, les protocoles d'accord signés avec les tribunaux, ministère public, la police nationale enquête de police criminelle, Hôpital Dr-Ayres de Menezes, Santomeene Association des femmes juristes, l'ASPF sont.

138. La participation des ONG et associations des groupes sociaux, religieux, économiques et professionnelles comme des interlocuteurs de premier ordre dans la lutte contre la violence sexiste en raison de sa proximité avec les communautés. En effet, leur participation est essentielle pour les opérations de la violence sexiste atteindre toutes les couches sociales;

139. La mise en place d'un bureau de soins et d'orientation des victimes de la violence au sein de l'Association des femmes juristes;

- 140. La mise à jour en 2012 du Code pénal (1886) a permis des formes régulières de la criminalité liée à la traite des personnes pour la pratique de la prostitution, responsable du marketing, de la contrainte et le harcèlement sexuel, la prostitution des enfants, la pornographie impliquant des enfants ;
- 141. La rédaction et l'adoption de la Stratégie nationale de lutte contre la violence sexiste (2013-2018);
- 142. La réalisation de deux études: I. Étude sur l'impact de la Counseling Center contre la violence domestique et II. Étude sur l'exploitation sexuelle des mineurs (2010).
- 143. En ce qui concerne les causes et les conséquences de la violence contre les femmes et l'efficacité des mesures de prévention, les études menées au Brésil, indiquent qu'il ya une augmentation des cas de violence. UNICEF (2003) révèle que 25% des femmes sont supposées STP victimes de mauvais traitements pendant IDS (2008-2009) ont révélé qu'environ 34% des femmes ont déclaré avoir eu une sorte de violence psychologique, la violence physique ou sexuelle par leurs partenaires. données de CACVD (2010-2011) indiquent l'existence de cas de violence conjugale, en observant une réduction de plaintes enregistrées à 8,5% dans la même période. Enquête de la police criminelle (PIC) indique une moyenne quotidienne de deux cas traités de violence domestique et d'autres formes de violence sexiste entre 2011 et 2012.
- 144. Selon CAVCD 143, (2011), les formes les plus courantes de violence sont: la violence psychologique est considérée comme celle qui se produit dans RDSTP (56%), comme avant la survenance de l'un des autres formes de violence, qui survient en premier violence psychologique suite à sa violence physique (43%) et la violence sexuelle enfin (1%).
- 145. Comme causes de la violence, la stratégie de lutte contre la violence sexiste révèle que la grande majorité des cas de violence se produit dans les maisons, constituant la violence domestique. Les victimes sont des femmes et la grande majorité d'auteur est généralement de sexe masculin (76%) et dans de nombreux cas, il est le mari ou partenaire, d'autres cas peuvent être ex-mari, père, frère, oncle ou un homme inconnu. Mais dans certains cas, la mère a été dénoncé la violence comme un auteur.

146. Comme les causes sont indiqués:

- <u>Le facteur culturel</u> est l'une des principales causes de la violence sexiste, comme il ya des habitudes et croyances étroitement liés à l'inégalité entre les sexes, par exemple, que la femme est inférieure à l'homme.
- <u>La dépendance économique</u> de la victime contre l'agresseur, conditionné par la pauvreté et la vulnérabilité qui est, 71,3% de la population féminine.
- <u>La répartition inégale</u> du pouvoir entre les femmes et les hommes dans la famille et la société, principalement au niveau des organes de décision sont souvent supposé comme un facteur contribuant de VGB.

d'autres facteurs qui favorisent la violence sexiste: la honte de dénoncer l'agresseur; le manque d'accès à l'information; l'assistance juridique limitée ou de protection juridique; manque de moyens éducatifs pour se protéger de la violence; des images violentes dans les médias; maladif jaloux, ou contrôle du comportement de leur partenaire ou conjoint (infidélité présumée et tendances obsessionnelles à contrôler); abus de pouvoir, qui est relié à la structure patriarcale de la société qui donne le pouvoir de l'homme sur la femme; pression, le stress, partenaire de chômage; consommation d'alcool et de drogues, l'interférence de tiers, la détresse psychologique, la peur, le chantage affectif, abandon / absence de la maison.

147. En ce qui concerne les conséquences de la violence contre les femmes et l'efficacité des mesures de prévention, la connaissance réelle des conséquences personnelles, familiales et sociales de la violence dans le pays est peu connu, car il ya très peu d'études sur cette question et un manque de données systématisée sur l'événement. Cependant Stratégie GBV souligne certaines conséquences comme sortants scolaires, la grossesse chez les adolescentes; maladies telles que le traumatisme, faible estime de soi, la dépression, l'exclusion, le VIH / SIDA, etc.

### Les mesures juridiques, politiques, stratégies, plans et projets

148. Mesures juridiques qui ont soutenu les progrès réalisés afin que l'application des lois:

- La loi 11/2008 A propos de la violence domestique et familiale; établir des mécanismes pour prévenir et punir la violence domestique en ligne avec la convention visant à éliminer toutes les formes de discrimination contre les femmes.
- La loi 12/2008 A propos des mécanismes renforcement de la protection juridique des victimes de la criminalité et la violence domestique, en établissant un système de prévention et de soutien aux victimes de violence conjugale et familiale.

### Le domaine institutionnel

149. La création du Centre de conseil contre la violence domestique (CACVD) en 2007, dont la mission est de prendre soin, d'acceptation et de soutien pour les victimes de violence sexiste. Fournit également une aide juridique gratuite et des services psychologiques, et partage l'information, éducation et communication.

150. La mise en œuvre des protocoles de coopération entre CACVD, et d'autres acteurs de la vie nationale, en particulier avec le Bureau du procureur général, la police nationale et l'Association des femmes juristes et ASPAF.

151. Les campagnes d'information et de sensibilisation sur les différentes formes de violence, notamment la violence familiale dans les collectivités.

152. Le recours à des campagnes de sensibilisation sur la violence fondée sur le sexe et l'organisation de débats sur le sujet dans les médias.

### Les contraites

- 153. La collection insuffisantes, l'harmonisation et le traitement des données statistiques de façon systématique et en temps opportun;
- 154. La capacité institutionnelle insuffisante pour faire face aux différentes formes de violence fondée sur le sexe;
- 155. L'espace physique inadapté pour accueil des victimes;
- 156. L'absence de protection pour les victimes;
- 157. L'insuffisance des ressources financières pour la mise en œuvre de la stratégie de la violence sexiste et de préserver les réalisations déjà acquises.

### E. LES FEMMES ET LES CONFLITS ARMES

158. Ne s'applique pas à la RDSTP.

# F. LA FEMME ET L'ÉCONOMIE

159. L'avancement économique des femmes a été une préoccupation du Gouvernement de Sao Tomé, en particulier dans la lutte contre la pauvreté des familles et ces dernières années il y a eu des efforts pour améliorer le pouvoir économique des femmes puisque nous voyons une plus grande participation des femmes dans la sphère économique.

## Les progrès

- 160. Le taux de chômage des femmes est passé de 24,9% en 2001 à 18,7% en 2012, selon les données du RGPH (2012).
- 161. Le taux d'analphabétisme des femmes est passé de 22,4% (2001) à 14,5% (2012).
- 162. Il y a un nombre minimum de femmes qui se consacrent exclusivement au travail non rémunéré.

- 163. Le taux net de participation des femmes de plus de 15 ans a augmenté de 49% en 2001 à 50,8 en 2012, tandis que les hommes ont montré une diminution de 79% à 74% dans la même période).
- 164. L'RGPH (2012) sur la répartition de la population active occupée féminine par l'industrie indique qu'il ya une plus grande concentration de main-d'œuvre, la population active féminine âgée de plus de 15 ans dans le secteur tertiaire (67,6%), suivie par secteur primaire (24,2%) et enfin le secteur secondaire (9,8%).
- 165. Il a été enregistré des améliorations des conditions de vie des femmes, en particulier dans les zones rurales en ce qui concerne la réduction du temps pour des tâches à domicile. Un plus grand investissement dans les infrastructures (fontaines publiques, les blanchisseries, de l'assainissement et de l'énergie), en laissant plus de temps pour d'autres activités.
- 166. Le renforcement de la capacité technique de l'Association des femmes entrepreneurs et il a été ouvert une ligne de crédit à la banque BISTP à un taux d'intérêt bonifié (4%) pour les associés pour d'élargir leur entreprise.
- 167. Le processus de privatisation des terres régies par la loi foncière (loi n ° 3/91) a permis la distribution des terres à plus de 10.000 familles dont un tiers sont des femmes, dans les zones rurales, où la pauvreté et l'extrême pauvreté sont plus intenses en particulier pour les femmes.
- 168. La participation accrue des femmes dans les coopératives et les activités communautaires, le résultat de l'éducation et de la formation entrepris par les INPG femmes leaders d'associations de petits agriculteurs, organisés par FENAPA-STP sur le genre et le développement.
- 169. Améliorer la capacité des femmes dans le domaine de la gestion d'entreprise et de la production technique, le traitement et les associations pour améliorer la qualité de la production et d'améliorer leur performance grâce à PAPAFPA, programmes PDSA avec l'appui des ONG (MARAPA; Adapa; Zatona- Adil; ALISEI, etc.
- 170. L'augmentation du nombre de femmes dans les activités commerciales ou génératrices de revenus, le résultat de plusieurs formations qui ont été faites par les ONG et les institutions religieuses dans différents domaines d'activité comme un moyen d'encourager les femmes à créer des activités génératrices de revenus.

# Les mesures juridiques, politiques, stratégies, plans et projets qui appuient les progrès:

171. Mener des programmes de formation pour les femmes des associations agricoles leaders

sur le genre et le développement, en consultation avec l'Association nationale des petits agriculteurs de S.TP.

- 172. Mener l'information et des programmes de sensibilisation à travers les médias, sous la forme de séries et des documentaires pour les jeunes garçons / filles, hommes / femmes sur les questions de genre et le rôle des femmes dans la société et le développement.
- 173. L'inclusion des femmes dans la haute intensité de main-d'œuvre à la main "RÉGIME", où la main-d'œuvre totale (1700), le programme de la représentation des femmes est de 40% et de recevoir une formation et occupent des postes d'emploi.
- 174. Sensibilisation des filles pour la formation dans le domaines comme la construction, les activités hydrauliques mécaniques et autres, supprimant ainsi les stéréotypes sexistes dans ce domaine, d'une part, et d'autre part, de les encourager à poursuivre leurs études afin de réduire le décrochage scolaire et pas grossir le groupe des travailleurs non qualifiés qui ont été les domaines où les femmes sont plus nombreuses que les hommes (tableau n ° 3 en annexe).
- 175. Visant à alléger et réduire le temps de les tâches domestiques des femmes, le gouvernement avec l'appui de partenaires (BAD, FIDA, PNUD) dans les programmes PAPAFPA, PRIASA et des ONG comme la Croix-Rouge, Institut Vale Flor, ont mis en place la constrution et l'amélioration des infrastructures dans le pays, en particulier dans les zones rurales (blanchisseries de construction, latrines, des fontaines d'eau pour l'approvisionnement en eau et de l'énergie).
- 176. La mise en place des programmes de fomation et de l'alphabétisation. Et de sensibilisation dans les différents programmes sectoriels agricoles, la santé et la nutrition, la protection sociale et les professions religieuses.
- 177. L'analyse de l'integration des questions de genre dans les stratégies de réduction de la pauvreté, la Charte de la politique agricole, la politique éducative Charte, avec l'appui technique et financier du FNUAP.
- 178. L'élaboration d'un guide méthodologique pour l'intégration du genre dans le développement de sorte que les besoins différents des hommes et des femmes sont pris en compte dans le processus de développement.

### Les contraintes

179. Malgré les efforts, les données du RGPH (2012) indiquent une forte disparité entre les sexes en ce qui concerne leur participation aux activités économiques parce que le taux

d'activité des plus de 15 ans est de 52,6% pour les femmes contre 76 % d'hommes. Ainsi, les contraintes qui contribuent à la persistance de cette disparité sont mentionnés comme suit :

- La faible promotion des activités de formation professionnelle;
- L'absence d'une politique de l'emploi;
- L'ignorance ou manque d'information sur le potentiel du pays dans différents secteurs de l'économie et de créer des possibilités d'emploi;
- L'absence de mécanismes officielle institutionnalisée qui pratiquent la micro financé;
- L'augmentation du nombre de familles dirigées par des femmes de 32% en 2001 à 41,2% en 2012;
- La faiblesse institutionnelle pour faire fonctionner les différentes structures du mécanisme d'ENIEG de mise en œuvre en termes de coordination et de coopération entre les secteurs en termes de mise en œuvre et le suivi-évaluation;
- Le manque de droit réglementaire 7/2004 et la mauvaise diffusion des avantages de cette matière de sécurité sociale pour les travailleurs indépendants;
- Des niveaux élevés de pauvreté, faible niveau d'éducation et d'information pour les femmes, continuent de poser des obstacles à leur développement et donc pour la promotion de l'égalité des sexes;
- La crise économique et financière mondiale a diminué l'afflux de fonds étrangers dans le pays principalement sous la forme d'investissements étrangers pour créer de nouveaux emplois;
- La persistance des stéréotypes de genre qui renforcent le statut inférieur des femmes dans la société et leur position subordonnée dans la famille.

# G. LA FEMME ET LA PRISE DE DÉCISION

180. Conformément à la Constitution de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe, il y a de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes à participer à la vie publique. Dans son article 57, «Tous les citoyens ont le droit de participer à la vie politique et dans la direction des affaires du pays, directement ou par l'intermédiaire de représentants librement choisis." À l'article 59 sur l'accès à la fonction publique, "Tous les citoyens ont le droit d'accès dans des conditions d'égalité et de liberté à la fonction publique."

181. L'implication des femmes dans la prise de décision publique a toujours été considéré non seulement comme une question de justice démocratique, mais aussi un moyen d'assurer une plus grande responsabilité de la part des gouvernements aux besoins spécifiques des femmes.

### Les progress

182. À STP, la participation des femmes dans la prise de décision et le partage des pouvoirs a eu des progrès suivants:

- La représentation des femmes à l'Assemblée nationale a augmenté de 7% en 2006 à 18% en 2010;
- Dans le gouvernement le nombre de femmes ministres est passé de 1 en (2009) pour 3 (2012);
- En 2009 il y avait une seule femme juge à la Cour de 1ère instance, ce nombre est passé à cinq en 2011;
- Il a été créé en 2010, l'Association des femmes juristes, dont l'objectif principal est d'améliorer l'accès des femmes au système judiciaire.
- Lors des élections présidentielles de 2006, il n'y avait pas de présence féminine dans la course, en 2011, deux femmes ont concouru pour ce poste, avant cela, la participation de la femme dans la course à l'élection présidentielle datant de 1995.

# Les mesures juridiques, politiques, stratégies, les plans et les projets qui ont soutenus cette progression

- 183. L'adoption en 2009, la résolution de l'Assemblée nationale sur les mesures visant à renforcer la participation civique et politique des femmes (R74/08/2009), confirme le quota de 30% pour les femmes au parlement;
- 184. Les actions de sensibilisation à l'Assemblée nationale pour l'approbation de la résolution.
- 185. La sensibilisation des membres de l'Assemblée nationale (2010 et 2011) sur la question de la perspective de genre dans la réalisation des OMD.
- 186. La nomination de nouveaux juges relevait de la politique des tribunaux de jeunes femmes et l'entrée du système.
- 187. La sensibilisation des partis politiques à accroître le nombre de femmes dans la représentation politique pour le gouvernement local, les instances au niveau régional et de l'Assemblée nationale.
- 188. Les structures féminines des partis politiques ont intensifié leur action visant à augmenter le nombre dans les rangs du parti;
- 189. L'appui du PNUD a été promu dans le pays à développer une stratégie de plaidoyer pour la participation égale des femmes à la vie politique active, qui s'est tenue en 2012.

#### Les contraintes

190. Malgré ces résultats, le pourcentage de femmes dans les postes de décision n'est pas comme prévu, en raison des contraintes liées à:

- Le caractère non contraignant de la résolution (R74/08/2009).
- Les barrières socioculturelles, parce que les hommes refusent de surmonter leurs préjugés et les stéréotypes quant à la capacité des femmes, d'autre part, les femmes ne croient pas encore en votre potentiel.

# H. LE MÉCANISME INSTITUTIONNEL POUR PROMOUVOIR LES FEMMES

191. La création de l'Institut national pour la promotion de l'égalité et de l'équité-INPG par le décret-loi n° 18/2007, publié au Journal officiel n° 38 d'Août 2007 a permis la propagation d'une perception de l'environnement favorable de la dimension genre en termes national. 192. L'institut est l'institution national chargé de promouvoir l'égalité et l'équité entre les sexes à STP. Son rôle est d'assurer et de mettre en œuvre des actions qui contribuent à la promotion et la mise en œuvre des politiques gouvernementales sur l'égalité et en assurer la diffusion à travers le conseil d'administration dans toutes les politiques et programmes de développement national. Son but est d'assurer la coordination, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre d'FNIFG.

193. Aux termes de la loi organique de l'INPG, sa fonction principale est d'assurer la promotion et la mise en œuvre de la politique du gouvernement relative à la promotion des femmes et l'égalité des sexes et l'équité à Sao Tomé-et-Principe. Pour l'exercice de ses fonctions et responsabilités INPG, comprend les organismes et les services suivants: a) Conseil d'administration; b) directeur/exécutif a/a; c) Conseil consultatif technique.

194. En ce qui concerne la création d'un organe de consultation sur les questions liées à la promotion de la femme et de l'égalité, a également été créé par le décret-loi n ° 20/2007 de la Commission nationale sur la population et le sexe (CNPG), sous la présidence du ministre de la Planification et des Finances, dont la mission est de proposer toutes les mesures de coordination et de mise en œuvre des actions liées à la population et de l'égalité, les stratégies de développement économique et social du pays, visant à améliorer les conditions de vie de la population de São Tomé.

### Le progress

195. La révision et actualisation de l'ENIEG, pour un horizon de temps (2013-2017);

196. Les cadres techniques de l'INPG formés dans le domaine de l'égalité et le développement;

197. Les actions de formation sur la formulation de politiques tenant compte des sexes spécificités, de la planification, axée sur les résultats de l'INPG système de suivi pour aborder les questions de genre;

- 198. Les cellules Création ministères de genre pour soutenir l'intégration des femmes dans le développement;
- 199. La mise en place de partenariat avec des institutions similaires à l'étranger, tels que l'Institut cap-verdien pour l'égalité des sexes et de l'équité.;
- 200. La création d'un Bureau de l'égalité, des femmes et de la famille dans la région autonome de Principe, pour assurer la mise en œuvre et l'articulation des politiques de genre au niveau régional compte tenu de la discontinuité géographique du pays;
- 201. L'augmentation du nombre de partenariat et de dialogue avec la société civile, les ONG, en particulier ceux qui développent des actions sur la promotion de l'égalité et de l'équité entre les sexes et la promotion de la femme.
- 202. La production de manuels de formation sur le genre, la population et le développement (Volume I, II, III);
- 203. La coopération avec les organismes des Nations Unies (UNICEF, FNUAP, / Fonds mondial PNUD, la BAD, EDF) pour la mise en œuvre de ENIEG.

- 204. La mise en œuvre de l'ENIEG (2007-2012);
- 205. Le développement annuel d'un plan d'action qui guide les activités de l'INPG;
- 206. L'adoption de la deuxième Stratégie nationale pour l'égalité et l'équité entre les sexes au sein du Conseil des Ministres.

#### Les contraintes

- 207. La mise en œuvre insuffisante du décret-loi n° 18/2007 du Statut instituant l'INPG, qui peut être constaté atravers/ o: i) le manque d'autonomie administrative et financière efficace de l'INPG; ii) non-fonctionnement du Conseil d'administration et du conseil consultatif technique;
- 208. La dépendance presque totale sur les ressources financières extérieures à l'appui des partenaires techniques;
- 209. La pénurie de ressources financières dans le budget de l'Etat pour la mise en œuvre des activités relevant de l'INPG;

210. L'absence d'un cadre pour la collecte et le traitement des données pour le suivi et l'évaluation des programmes INIEG;

#### I. LES DROITS FONDAMENTAUX DE FEMME

211. Un cadre juridique approprié pour la promotion et la protection de ces droits. Pour que la femme aie le plein exercice de leurs droits, il est nécessaire. En ce sens, STP rejoint plusieurs conventions internationales, et de les soutenir, a fait des efforts pour créer un environnement propice à la promotion de l'égalité des sexes et la protection des droits fondamentaux des femmes cadre juridique, tel qu'établi par le Déclaration et du Programme d'action et le texte de la 23ème session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies de Pékin.

# Le progrès

- 212. Approbation en 2009, par l'Assemblée nationale dans la résolution (R74/VIII/2009) sur la consécration du quota de 30% de femmes au Parlement à la suite d'un partenariat entre l'INPG, 3ème commission parlementaire et un mouvement organisé pour les services de femmes les partis politiques avec des sièges parlementaires.
- 213. L'adoption par le gouvernement (2013) Résolution clôturant l'inégalité de l'âge de la retraite entre les hommes et les femmes.
- 214. Il a été préparé et adopté la loi n ° 7/2012 sur les droits des personnes handicapées qui représentent 7% de la population, bénéficiant ainsi 9% des femmes STP qui se trouvent dans cette situation.
- 215. Il a été mis à jour et révisé le code pénal datant de 1886. Le nouveau code adopté en 2012 prévoit des mesures et des sanctions contre la traite des personnes pour la pratique de la prostitution, responsable du marketing, de la contrainte et le harcèlement sexuel, la prostitution des enfants et la pornographie mineurs.
- 216. Dans le cadre de la protection de la maternité, il a été ratifié la Convention no 183 de l'OIT, dont l'article 4 étend la période du congé de maternité à 14 semaines, par décret présidentiel. 217. L'existence d'une réunion de haut niveau-comité parlementaire qui traite des questions de genre et l'autonomisation des femmes.
- 218. Le niveau de la sous-région, le pays en tant que membre de la CPLP en 2010, a adopté le Plan stratégique pour l'égalité et l'équité entre les sexes et l'autonomisation des femmes CPLP, qui vise à établir un cadre systématique pour intersectorielle et d'intervention dans le domaine de l'égalité et l'égalité de genre.

- 219. Un réseau des femmes ministres et parlementaires a été créé comme un moyen de contribuer à l'avancement des femmes dans les postes de prise de décision.
- 220. L'association des femmes juristes a été créé comme un moyen d'améliorer l'accès des femmes à la justice;
- 221. Un cadre de concertation avec les organisations de la société civile a été créé en 2011 pour soutenir les initiatives visant à améliorer qualitativement et quantitativement, la participation politique des femmes à Sao Tomé-et-Principe;
- 222. Il a été créé le Reaseau Vie dans le cadre de la protection des victimes de la violence subis par les femmes;

223. Par rapport aux mesures légales, politiques, stratégies, plans, programmes et projets en faveur de la réalisation des actions ci-dessus, ils tombent sous l'application de ENIEG (2007-2012) avec le soutien juridique précité par voie de INPG avec appui technique et financier avec des partenaires pour mettre en évidence le FNUAP et l'UNICEF.

# En termes de mesures juridiques

- 224. La RDSTP rejoint la Déclaration universelle des droits de l'homme et ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant (1991), la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) en 2003 et les conventions de l'OIT traitant du genre et de travail.
- 225. Les textes successifs de la constitution du pays de 1975 à 2003 sont inscrits l'égalité des droits et des devoirs pour tous les citoyens, indépendamment de l'origine sociale, la race, le sexe, l'orientation politique et les croyances religieuses, est assurée la pleine participation des femmes à la vie politique, économique, social et culturel.
- 226. En plus de la Constitution, d'autres lois adoptées par le pays sont en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes, qui comprennent le plus récent que:
- La loi 7/2004 de la Sécurité sociale, qui dans les articles Aucun 23:27 ouvrent droit à une adhésion de la sécurité sociale pour les travailleurs indépendants, corrigeant ainsi le vide laissé par la loi 1/90 et crée ainsi la possibilité pour un bon pourcentage de femmes salariées qui sont dans cette catégorie (travailleurs indépendants, informels et internes) bénéficient d'un système de protection sociale intégrée, entre autres en leur donnant une pension.
- La loi n ° 11/2008, la loi sur la violence conjugale et familiale; et la loi 12/2008, la loi sur le

renforcement de la protection juridique des victimes de crimes de violence conjugale et familiale;

- 227. L'amélioration du cadre juridique de STP, ce qui a permis sans aucun doute à promouvoir les droits des femmes, même si les disparités dans la jouissance des droits persistent, en raison de la faiblesse des lois sur la divulgation et le déficit de sa mise en œuvre;
- 228. La création de CACVD a également contribué à l'éveil de la conscience nationale sur la violation des droits fondamentaux des femmes.
- 229. Les diverses activités de renforcement des capacités ont été menées des campagnes de sensibilisation, notamment: a) la formation des membres de la commission parlementaire 5ème responsable de l'égalité; b) La formation des femmes membres de partis politiques, les dirigeants et les candidats potentiels sera dirigeants impliqués dans la vie politique; c) l'autonomisation des organisations de la société civile pour créer des conditions favorables visant à la participation politique égale des femmes et des hommes; d) les activités diverses de la CEI visant à modifier la perception de la société sur l'accès des femmes aux postes de prise de décision et sur l'application des lois; e) Des campagnes de sensibilisation sur la violence fondée sur le sexe et l'organisation de débats sur le sujet dans les médias;

#### Les contraintes

- 230. L'absence d'un mécanisme de suivi pour la mise en œuvre des conventions et des lois et de la production de leurs rapports;
- 231. La divulgation et l'application insuffisante et déficiente des lois existantes;
- 232. La résolution non contraignante de 74/VIII/2009;
- 233. La morosité dans le processus de réglementation de certaines lois;
- 234. La morosité dans l'adoption de certaines lois mises à jour, qui contient des clauses explicites pour les femmes Ex code de travail.;
- 235. Les femmes mal informées sur leurs droits;
- 236. La persistance des stéréotypes sur la responsabilité des hommes et des femmes dans la famille.
- 237. La nécessité de la mise à jour de certaines lois, telles que le droit de la famille (loi n° 2/77).

#### J. LA FEMMES ET LES MEDIAS

#### Le progress

- 238. Les médias ont intensifié la diffusion de l'information sur le sexe;
- 239. L'amélioration de la communication de journalistes, la radio et les fabricants de téléviseurs et les radios communautaires sur la question des femmes;

- 240. Les médias dans leurs espaces augmenté la diffusion d'informations concernant la morbidité et la mortalité maternelle et des soins pour la maternité sans risque;
- 241. L'augmentation du nombre de présence féminine parmi les présentateurs de journal télévisé. En 2009 il n'y avait pas de femme pour accomplir cette tâche, il ya maintenant quatre.
- 242. L'un des programmes le plus populaires de la télévision saotoméenne «Le programme les cartes sur table» est présenté par une femme. Jusqu'en 2009, il y avait ue femme opérateur de caméra, en ce moment, il ya deux femmes dans la station.
- 243. La communication a commencé à publier plus régulièrement et clairement l'information sur le cancer du sein et du col utérin.
- 244. Les activités de femmes juristes et des femmes ministres et parlementaires ont tendance à se présenté dans les médias.

- 245. La création et l'institutionnalisation d'un réseau de journalistes sur la population et le développement.
- 246. La divulgation en 2013, des campagnes sur le cancer du sein et le cancer du col utérin à la radio et la télévision nationales;
- 247. La création d'une radio régionale et bicommunautaire.
- 248. Les actions de formation sur les questions et la communication aux journalistes et aux médias, y compris les stations de radio communautaires genre;
- 249. Le développement d'un programme de changement de comportement (CMC) sur la mortalité maternelle discours à la radio et à la télévision, la maternité sans risque et les grossesses précoces.

### Les constraintes

- 250. La mauvaise mise oeuvre R74/VIII/2009 de la discrimination positive (30%) pour les femmes en ce qui concerne les médias;
- 251. Les barrières culturelles qui empêchent les femmes de s'intéresser à ce domaine du travail;

#### K. LA FEMME ET DE L'ENVIRONNEMENT

252. L'Etat Saotoméen réglemente l'utilisation des ressources naturelles et établit des normes pour la protection de l'environnement. La Constitution dispose que chacun a le droit à un logement, un environnement de la vie humaine et le devoir de défendre (art. 48 º p.1). Il est de votre responsabilité de préserver l'environnement en collaboration avec le citoyen. Il existe une loi dans un environnement de base du pays qui met l'accent sur la préservation et la conservation de l'environnement et de tous les écosystèmes qui en font partie.

#### Les progres

253. Il y a eu un meilleur accès à l'approvisionnement public en eau à la population, avec un accent particulier à la maison dont les femmes sont responsables, en baisse de 51,1% en 2001 à 84,1% en 2012. Par conséquent, la consommation d'eau de source considérablement diminué, passant de 12,8% en 2001 à 5,4% en 2012. Néanmoins, il semble qu'environ 15% des ménages dirigés par des femmes dans les zones rurales consomment encore l'eau de la rivière et plus de 10% d'eau de source sur arrière-cour.

254. En ce qui concerne les toilettes, plus de 50% des familles dirigées par des femmes n'ont pas accès à des installations sanitaires, mais il y avait une réduction de 78,8% en 2001 à 55,7 en 2012.

255. En ce qui concerne le matériau utilisé pour la cuisson, l'utilisation de bois de chauffage a fortement diminué, passant de 84,4% en 1991 à 71,8% en 2001 pour revenir à diminuer en 2012 (51,3%) . L'utilisation du charbon a commencé à diminuer (de 12,0% en 2001 à 8,4% en 2012). Le pétrole est le seul type de combustible de cuisson qui a grandi 2001-2012 (de 12,2% à 38,0%), il est à noter que 72,3% des ménages dirigés par des femmes utilisent le bois de chauffage et de 12,5% à partir du charbon.

256. L'augmentation de la capacité des coopératives de femmes vendeurs de poissons a progressé dans le domaine de la conservation de l'environnement.

257. La réduction<sup>i</sup> du nombre de producteurs et vendeurs de charbon qui contribuent à la dégradation de l'environnement à travers des campagnes de sensibilisation et la conception de microcrédits pour des activités alternatives.

258. L'national de formation pour les journalistes dans le domaine de la communication météorologique et environnementale en 2013, de ce qui représentait 50% la participation des femmes.

- 259. La loi fondamentale de l'Environnement, la Loi n ° 10/99 du 15 Avril crée le cadre juridique de l'environnement à Sao Tomé-et-Principe.
- 260. Loi sur les forêts (2001), qui incarne et fournit les mécanismes pour assurer la gestion de la politique nationale et à l'exploitation durable des forêts.
- 261. Stratégie participative de l'eau et de l'assainissement (2010-2030) a été élaborée.
- 262. Le pays a ratifié plusieurs conventions dans le domaine de l'environnement, parmi lesquels se distinguent: la Convention-cadre sur les changements climatiques, la Convention sur la diversité biologique; la désertification.
- 263. Dans le cadre des mêmes plans d'action ont été élaborés tels que: Plan national sur la biodiversité, le Plan national pour adaptation aux changements climatiques NAPA (2007- 2012), dont le but était de promouvoir les actions prioritaires d'adaptation de la pêche, de l'agriculture, de la sylviculture, de l'infrastructure, la protection civile, la santé, l'eau et l'énergie, entre autres répondre aux besoins urgents et immédiats des groupes vulnérables (pêcheurs artisans, les agriculteurs et les femmes).
- 264. Les progrès réalisés dans ce domaine sont le résultat de la mise en œuvre des plans et programmes de politiques et conventions ratifiés par le pays avec l'appui technique et financier des partenaires.
- 265. Néanmoins, cette influence directe des femmes sur l'environnement dans les plans existants dans le pays aucun actions spécifiques pour les femmes.
- 266. Les plans et programmes sur l'environnement n'intègrent pas les questions de genre et beaucoup moins les différences entre les sexes, ni en termes de contrôle des ressources naturelles ou sur l'effet spécifique de dégradation de l'environnement sur les femmes;
- 267. Le manque de connaissances et de la capacité des institutions à inscrire la question des femmes / hommes dans le développement durable des ressources naturelles et en particulier en ce qui concerne le changement climatique;
- 268. Le manque de données ventilées par sexe concernant la dégradation et de la protection de l'environnement et la prise en compte des problèmes de l'homme / femmes dans les différentes études d'impact environnemental et d'autres mécanismes de contrôle concernant les questions environnementales.

#### L. LES JEUNES FILLES

269. Il est important de mentionner qu'il n'y a pas d'instrument juridique dans le pays, ni aucun document stratégique qui définit et délimite l'âge des jeunes à São Tomé et Príncipe.

270. Par rapport aux directives des Nations Unies et contextualité les spécificités du pays a été défini pour ce rapport que les jeunes filles toutes les femmes âgées de 10 à 25 ans. La population féminine dans ce groupe d'âge se compose d'un taux de 37,8% de la population féminine totale d'incidence. Dans cet âge les individus ont besoin, avant tout, un bon accès à l'éducation, la santé, l'information et la formation et l'emploi.

# Les progrès

- 271. État a lancé une série d'actions pour atteindre les objectifs stratégiques au niveau national, avec une attention particulière aux droits des filles grandissent sans être victimes de la violence et de l'accès aux services de base, notamment l'éducation;
- 272. Sao Tomé-et-Principe, l'état membre Convention des Droitsm de l'Enfant (CRC) a ratifié le même document en 1991. Brésil a suivi l'évolution de la Convention et de respecter les engagements contenus dans l'article 44 de la Convention, a été de préparer et de soumettre leurs rapports, en dépit de quelques incidents;
- 273. Selon le RGPH 2012 (95%) des jeunes filles peut lire et écrire, ou sont alphabétisés;
- 274. L'augmentation du nombre de jeunes filles qui fréquentent l'école secondaire du deuxième cycle (10e à 12e année) de 607 à l'année scolaire 2008-2009 à l'année scolaire 2012-2013 en 1059, avec la création de deux lycées, l'un à Trinité et un autre dans la région autonome de Principe.
- 275. L'augmentation du nombre de jeunes filles qui restent dans le système éducatif, même si elles sont enceintes, en passant seulement assister à des cours du soir pendant la grossesse avec la possibilité de se joindre à la journée de cours après la naissance;
- 276. La rédaction diffusion Manuel de la CEDAW par la Cause des ONG de jeunesse en partenariat avec AIESEC en 2010.
- 277. La présence accrue des jeunes filles dans les associations de jeunes et une plus grande connaissance de la Charte africaine de la jeunesse CEDAW et CRC.
- 278. L'augmentation du nombre de jeunes filles participant à la diffusion des connaissances au sujet de la Charte africaine de la jeunesse CEDAW et la CRC chez les jeunes à l'intérieur et à l'extérieur du système scolaire.
- 279. L'état de santé des jeunes adolescents ont connu une amélioration avec l'augmentation de l'information et de la protection, et les moyens de lutte contre les IST et le VIH / sida, ainsi que l'utilisation de contraceptifs dans les écoles et les communautés; Données MS montrent que l'utilisation du préservatif chez les jeunes femmes est passé de 13,6% en 2006 à 54% en 2012. En ce qui concerne la connaissance des méthodes de prévention du VIH / sida, IDS (2009) révèle

- que 42,6 % des jeunes femmes de 15-24 ans connaissent les deux moyens de prévention contre 43,4 pour les garçons du même groupe d'âge
- 280. La revitalisation du Conseil national de la jeunesse a fourni une plus grande participation des chances des jeunes filles dans les problèmes de la société.
- 281. La création de la loi sur les associations et le bénévolat en 2014, sans discrimination de sexe, renforce la liberté des jeunes filles à venir participer systématiquement à des activités culturelles et de loisirs de plus en plus acceptée par la société;
- 282. Le développement en 2010 d'une étude de diagnostic sur la situation des filles jeune travailleuse du sexe et accru leurs connaissances sur les IST et la prévention.;
- 283. L'existence d'une stratégie nationale sur la santé des adolescents et des jeunes, un Plan stratégique 2008-2012 et le Plan stratégique 2011-2015 multisectoriel VIH a permis l'intégration des problèmes de santé spécifiques des adolescents;
- 284. Réalisation dans le pays en 2009, la Conférence Internationale sur la grossesse chez les adolescentes national entre le gouvernement et les parlementaires. Suite à cette conférence, il a été mise en place, en 2010, une étude sur la grossesse précoce à Sao Tomé-et-Principe ainsi que sur l'impact des centres de l'écoute et de conseils pour les jeunes existant dans les écoles.

- 285. Le nouveau code pénal, entré en vigueur vient sanctionner l'abus sexuel des mineurs et de garantir un droit que certaines jeunes filles ne bénéficient pas, bien inscrit dans la Constitution de la Republique ;
- 286. Réseau Création d'associations de jeunes de Sao Tomé et Principe sur la santé, la population et le développement (UAJSTP / SPD), responsable de la propagation de la Charte et des actions d'éducation par les pairs de la jeunesse africaine sur la santé sexuelle et reproductive (SSR);
- 287. Création de 7 centres d'écoute et de conseil pour adolescents et des jeunes dans le domaine de la SS ;
- 288. Les campagnes de sensibilisation sont menées. Dans les communautés en faveur de la SAJ avec des associations de jeunes (pairs éducateurs) pour atteindre les jeunes filles de l'école ;
- 289. L'application de la adolescent nationale et de la santé de la jeunesse et le Plan stratégique 2008-2012 ;
- 290. Les campagnes de sensibilisation. Par la radio et de la télévision et de la mobilisation sociale dans les écoles et les communautés sur la grossesse chez les adolescentes, le VIH / sida et la santé génésique des adolescents ;

- 291. L'intégration dans le programme de modules de santé de la reproduction dans la discipline de l'éducation pour la santé 2010-2011 ;
- 292. La réalisation de deux enquêtes comportements, attitudes et pratiques (CAP) avec de jeunes adolescents dans les écoles et hors de l'école sur la santé sexuelle et génésique.
- 293. Le ministère de l'Éducation a mis en place des mesures administratives de ne pas expulser les jeunes adolescentes enceintes, mais leur permettre de continuer à suivre le cours de la nuit et revenir au cours de la journée après l'accouchement. Cela a contribué aux filles enceintes de ne pas être soumis à la décision de l'école et absolument pas quitter l'école;
- 294. La construction de la nouvelle école secondaire dans la ville de Trinidad et Polonais dans la région autonome de Principe à cycle de l'enseignement secondaire de secundo, ainsi que l'introduction du niveau 12 de qualité dans les écoles publiques en 2010, a augmenté le nombre de filles fréquenter l'école secondaire. Comme la distance d'une part, et la continuité géographique des îles, de l'autre, contribuaient au retrait des jeunes d'âge scolaire, avec l'incidence la plus élevée pour les jeunes filles;
- 295. Elaboration d'un manuel de formation sur la gestion intégrée de soins de la grossesse, de l'accouchement et du nouveau-né (2010-2011).;
- 296 Préparation d'une étude sur les jeunes travailleuses du sexe et de leur conséquence en 2010;

### Les constraints

- 297. Le pari sur les mesures et les actions qui favorisent l'émergence d'une culture entrepreneuriale et les initiatives entrepreneuriales des jeunes filles;
- 298. Manque d'incitations pour l'opérationnalisation de l'Association de la jeunesse, récemment créé comme un modèle d'organisation et de l'espace développement intégral des jeunes filles, l'apprentissage des principes et essentiel pour le développement d'un esprit de coexistence saine et des valeurs de la vie démocratique;
- 299. Existence de la surpopulation des jeunes dans les écoles, où les salles de bains sont insuffisantes et incapables de répondre aux besoins de santé spécifiques des jeunes filles;
- 300. Étudiants qui voyagent une grande distance tous les jours pour aller à l'école, ce qui remet en question, dans certains cas, la continuité des jeunes filles à l'école, en particulier au niveau de l'enseignement secondaire ;
- 301. Haut niveau de décrochage scolaire, le manque de possibilités d'emploi et l'existence de jeunes travailleurs qualifiés ne sont pas admissibles. En conséquence produit un taux de 29,1

15-24 ans qui ne sont pas en formation, ni sur le marché du travail, 45,8% des filles sont jeunes (HBS 2010);

302. Le manque de respect de certains parents ou tuteurs de la sexualité des jeunes filles dans le ménage, permettant à l'abus sexuel et les grossesses précoces émergent au sein de la famille;

Mesures de stabilisation conjoncturelles qui ont été adoptées par le gouvernement pour atténuer les conséquences de la crise économique et financière mondiale.

303. L'une des principales conséquences de la crise internationale à São Tomé et Príncipe a été la réduction de l'aide publique au développement et les investissements directs étrangers qui ont conditionné la mise en œuvre de certains programmes et projets prioritaires dans le processus de développement et sous la SNRP, dont exécution pourrait générer plus de revenus qui serait utilisé pour financer des projets prioritaires dans le ENIEG et les domaines sociaux.

304. Par manque de financement extérieur, le gouvernement, après 2009, a dû adopter une série de mesures encore plus strictes de stabilisation conjoncturelle, pour atténuer les conséquences de la crise, à savoir:

- La maîtrise des dépenses publiques (de fonctionnement et d'investissement), en fonction des priorités de gestion budgétaire bien ciblées et plus rigoureuses, dont le financement a été basé sur les recettes perçues.
- Les réformes fiscales visant à améliorer le recouvrement des recettes grâce à: i) réduction de 45% à 25% l'impôt à l'impôt sur les sociétés (IRC), comme incitation à attirer de nouveaux investissements du secteur privé et la création d'emplois (entreprises existant peut avoir plus de marge de manœuvre et peut augmenter leurs investissements et créer plus d'emplois l'emploi, ii) la conversion de la forme fixe de l'impôt singulier (IRS) d'une manière progressive. C'est, à partie de 2009 l'IRS n'est plus un taux fixe et est devenue progressive, 0-25%, et en fonction du revenu, c'est à dire plus le plus élevé est l'impôt sur le revenu à payer.
- La mise en place de l'accord de partenariat économique entre le Portugal et São Tomé et Príncipe, qui a permis, en 2010, l'entrée de l'actuel régime de taux de change, dans laquelle le pli a maintenant une parité fixe face à l'euro afin de minimiser les risques de change, de contribuer la stabilité des prix dans le pays Ainsi, les agents économiques peuvent avoir une plus grande prévisibilité de leur entreprise.

305. Ces mesures ont contribué à la stabilisation du niveau général des prix et peuvent donc enregistrer une baisse de l'inflation au cours des dernières années, passant d'environ 17% en 2009 à 7% en 2013.

306. Sur le plan budgétaire, le déficit atteint environ 3% depuis 2010 ;

307. La raison de l'impact de ces mesures, d'une part, les prix des produits, notamment alimentaires sont restés relativement stables, avec des avantages pour l'ensemble de la population (hommes et femmes), dans laquelle les plus pauvres ne sont pas oubliés.

308. L'impact négatif de ces mesures, en particulier les mesures visant à contenir les dépenses publiques dans les domaines critiques liés à la mise en œuvre de certains projets prévus dans le cadre des projets ENIEG, la SNRP et sectorielles, dont l'effet serait de contribuer à l'autonomisation des femmes et l'égalité sexes. Mais ces projets n'ont pas pu être exécuté comme prévu en raison du manque de financement.

# PARTIE III

# DONNÉES STATISTIQUES

Un aperçu des indicateurs nationaux permettant de suivre les progrès dans l'égalité des sexes a été mis en place? Si oui, veuillez enumerer la liste de ces indicateurs dans une pièce jointe.

309. Il n'y a pas d'indicateurs nationaux en particulier pour le suivi des progrès dans l'égalité des sexes.

310. Une stratégie nationale pour le développement de la statistique (SNDS) qui guident l'ensemble de l'activité statistique nationale. Grâce à cela, les enquêtes sont prévues comme MICS, les FOI, RGPH; et IDS, et autres QUIBB.

311. La conduite de données d'enquêtes sont recueillies et ventilées par sexe traités. Cependant, une analyse par l'INPG Quelques documents de politique sectorielle, il a été constaté que très peu de données sont présentées par sexe.

Qui est responsable de la collecte des données?

312. La collecte et le traitement des données est réalisée par l'INE avec l'assistance technique internationale.

Si les indicateurs nationaux n'ont pas été établis pour quelles raisons?

313. L'absence d'un cadre pour le suivi et l'évaluation de l'INPG et le manque de ressources pour leur mise en œuvre.

La collecte et la compilation de données sur la liste minimale d'indicateurs de l'égalité des sexes qui a été adoptée par le Comité des statistiques de l'ONU en 2013 ont commencé? (Le lien donne accès à la liste des indicateurs sous la rubrique III)

314. Il n'a été commencé. L'une des raisons réside dans la mise en œuvre du mécanisme de suivi de ENIEG que les contraintes financières n'a pas été possible dans toutes les structures d'exploitation INPG, constitué l'un des défis à relever dans ENIEG II (2012-2017)

Si oui, quel est l'état de la collecte et la compilation de données? S'il vous plaît décrire le projet qui a été développé pour améliorer la collecte et la compilation des données relatives à l'égalité des sexes au niveau national.

315. L'INPG a adopté et adapté un module de formation sur «Développer entre les sexes Statistiques». L'affaire est pendante cette année, le Service international pour la réalisation de formation des formateurs sur les statistiques sexes spécifiques.

La collecte et la compilation de données sur les nouveaux indicateurs sur la violence contre les femmes, adoptée par la Commission de statistique des Nations Unies en 2013 a eu son début? (La liste des indicateurs sous le titre III).

316. Non, pas encore commencé la récolte ou la compilation de la liste minimale d'indicateurs sur la violence domestique. Les données existantes ont été recueillies par l'IDS (2008-2009). Après 2013, l'enquête prévue et qui est mis en œuvre est le MICS (2014) qui contient des questions dans le questionnaire pour recueillir des données sur la violence domestique

Sinon, il projette à l'échelle nationale pour démarrer les activités qui soutiennent la liste minimale d'indicateurs au niveau national? S'il vous plaît décrire brièvement.

317. Il n'y a aucun projet au niveau national, pour lancer des activités qui soutiennent la liste minimale d'indicateurs. En vertu de la Stratégie nationale de lutte contre la violence sexiste, 2013-2018, est prévue sur l'arbre IV, Objectif 1: Définir un mécanisme de coordination multisectorielle, mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des interventions de GBV. Pour atteindre cet objectif a été programmé comme l'une des actions à entreprendre "mise en place d'un système d'information spécifique qui permet indicateurs nationaux uniformes, reliant les établissements publics et privés, et permettant l'alimentation de la base de données statistiques et d'institutionnaliser un système de collecte données ". Sa mise en œuvre est basée sur la capacité de CACVD, de mobiliser des ressources à cet effet.

318. Les processus spécifique pour la collecte de données sur la situation des groupes spécifiques de femmes existe. Les données existantes sont collectées conformément à la procédure d'enquête (RGPH, MICS, les FOI, IDS).

# PARTIE IV

# LES PRIORITÉS QUI SE PROFILENT

Quelles sont les principales actions prioritaires pour les 3-5 prochaines années pour accélérer la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et les instruments sur la 23 e session extraordinaire de l'Assemblée générale et les accords intergouvernementaux ultérieurs visant détenus l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes au niveau national?

319. Certains progrès ont été réalisés dans le domaine de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, cependant, le pays doit redoubler d'efforts pour l'objectif prévu est atteint. Ensuite, pour les 3 à 5 prochaines années considèrent que les mesures et les actions prioritaires devraient être prises pour accélérer la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, à savoir:

- La mobilisation des ressources pour accélérer la mise en œuvre d'ENIEG (2012-2016) et la Stratégie nationale de lutte contre la violence sexiste (2013-2018)
- Les capacités des points focaux sectoriels renforcés, les autorités locales et régionales dans le domaine de la planification, la budgétisation et le suivi des interventions fondées sur le sexe;
- L'assemblée de transformation Résolution n° 74/VIII/2009 en droit
- Mener sensibilisation et de formation sur le genre dans les écoles, les communautés rurales et de la pêche comme un moyen d'encourager la participation civique et politique des femmes dans les campagnes de développement.
- Assurer la production de la liste minimale d'indicateurs ventilés sur les statistiques de genre pour la zone critique de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, adopté par la Commission de statistique des Nations Unies en 2013.
- Création de lignes de crédit ou le microcrédit dirigé vers les femmes qui veulent créer des entreprises ou des activités génératrices de revenus comme un moyen de promotion de l'autonomie économique;
- Promouvoir les activités génératrices de revenus pour les femmes.
- Diffuser les dispositions légales relatives à la violence sexiste de la population est au courant que leurs plaidoiries.
- Intégrer dans tous les documents de politique les différents besoins des sexes avec des indicateurs ventilés pour permettre la surveillance et l'évaluation des actions découlant de la planification et de la mise en œuvre de ces politiques.
- la propriété et la mise en œuvre efficace des structures et INPG CACVD.

- La formation continue du personnel technique lié à la structure de l'INPG et CACVD mise en œuvre.
- Produire des rapports périodiques sur l'état de mise en œuvre de la CEDAW, le Programme d'action de Beijing et la Déclaration solennelle des Chefs d'Etat de l'Union africaine sur l'égalité des sexes.
- Mener des études sur les cas de violence contre les femmes au sein des écoles de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur.
- Encourager les filles à se joindre à la formation professionnelle et supérieure.
- a) Quelles sont les priorités et les recommandations de votre pays pour renforcer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans les discussions en cours sur les objectifs de développement pour l'après 2015?
- 320. Supérieur coordination régionale et le soutien aux pays avec plus de difficulté technique à mettre en œuvre la recomendations de la Déclaration de Programme d'action du Beijing.
- 321. Renforcer le financement pour la mise en œuvre de programmes nationaux pour la promotion de l'égalité, et de l'équité des sexes et l'autonomisation des femmes.

#### Anenxes

#### Annexe I: Processus d'élaboration du rapport national

322. Ce rapport national sur la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (1995) et les textes de la 23e session extraordinaire de l'Assemblée générale (2000), dans le cadre du 20e anniversaire de la 4e Conférence mondiale sur les femmes et la déclaration sur l'adoption et Programme d'action de Beijing en 2015, a été préparé en conformité avec E/RES/2013/18 Résolution du Conseil économique et social de l'ONU demande à tous les États membres de procéder à l'évaluation nationale de faire rapport sur les progrès accomplis et les obstacles rencontrés la mise en œuvre des recommandations des documents.

323. Le format du rapport a pris en compte la note d'orientation 47243XF-13, délivré par l'ONU FEMMES, pour les rapports nationaux.

La méthodologie utilisée pour l'évaluation, organisée dans les phases IV:

**324. Phase I: Examen des documents:** L'objectif de cette phase 1 était d'analyser les problèmes dans leurs questionnaires et de recueillir et d'analyser des informations dans les documents qui pourraient soutenir le même questionnaire, parmi lesquels nous soulignons: Rapports nationaux des OMD, les rapports d'évaluation d'ENIEG, 2007-2012, et les politiques, les programmes et les plans sectoriels et les rapports d'évaluation de certains programmes documents.

Préparer des guestions supplémentaires pour les entretiens aient lieu dans la 2ème phase.

- **325. Phase II Interview**: entretiens avec les différentes institutions et personnes liés au thème, aux questionnaires provenant de différentes parties du rapport en fonction de la vocation de chaque établissement par rapport aux zones critiques de l'étude ont été réalisés, à savoir: l'INPG; Counseling Centre contre la violence domestique; Direction des soins de santé; Institut de la jeunesse; Programme de santé sexuelle de la reproduction; Direction générale de l'Agriculture; Association des femmes juristes; Réseau des femmes parlementaires; Direction du Budget; Direction générale de la planification, Ministère des Finances; Association des femmes entrepreneurs.
- **326. Phase III. Développement du projet de rapport**. Une version préliminaire a été présenté lors d'une réunion organisée par le Comité de pilotage avec les différents secteurs fins, pour les fins de l'évaluation et de la collecte d'informations pour leur amélioration.
- **327. Phase IV.** Du rapport final est terminé incorporant les commentaires et les contributions obtenues lors de la réunion de validation.

Annexe II: Dannées statistiques

Tableau nº1- Evolution de la population selon le lieu de residence et district (2001-2012)							
	RGPH (2001)			RGPH (2012)			
	Effectif	Masculin	Féminin	Efectif	Masculin	Féminin	
	Total			Total			
RDSTP	137. 599	68. 236	69. 363	178. 739	88. 867	89. 872	
Urban	75. 013	36.455	38.558	119.781	58.710	61.071	
Rural	62. 589	31.781	30.805	58.958	30.157	28.801	
Districts	Districts						
Agua Grande	51.886	24.963	26.9236	69.454	33.588	35.866	
Mé-zochi	35.105	17.359	17.746	44.752	22.250	22.502	
Cantagalo	13.258	6.683	6.575	17.161	8.752	8.409	
Caué	5.501	2.868	2.633	6.031	3.134	2.897	
Lembá	10.696	5.519	5.177	14.652	7.564	7.088	
Lobata	15187	7.757	7.430	19.365	9.834	9.531	
RAP	5.966	3.087	2.879	7.324	3.745	3.579	
Nº de familles RDSTP	33.772			44.535			
Familles dirigées par			32,1			41,2	
femmes (%)							

Font: INE (IOF 2000)e (IOF 2010)

<sup>\*\*</sup>par le methode de coûts des besions essentiels

Tableau nº 2: Evolution de la pauvreté à STP						
Désignation	Unidade	IOF 2000	IOF 2010			
Population totale	Nº	127 570	163 763			
Féminin	%	50,4	51,4			
Masculin	%	49,6	48,1			
Famille	Nº	27 818	37 081			
% de famille dirigée par le femme	%	32,8	38,1			
Incidence de pauvreté national *	%	53,8	49,6			
Incidence de pauvreté national **	%		66,2**			
Incidence dans la population féminine	%	55,7*	71,3**			
Incidence dans la population masculine	%	53*	63,4**			
Incidence de l'extreme pauvreté nacional	%	15,1*	11,5**			
Incidence de l'extreme pauvreté masculine	%	14,8	10,7			
Incidence de l'extreme pauvreté féminine	%	15,5	12,8			
Famille pauvre	%		54,4			

Source: INE (IOF 2001 e 2010)

<sup>\*</sup> par la methode de revenu moyeno

Tableau nº3: Distribution de la population employées de 15 ans et plus, selon la profession et le sexe							
Profession	Total		Masculin		Féminin		Taxe de Feminisation
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	%
Total	56295	100	34813	100	21482	100	38,2
Militaires	525	0,9	502	1,4	23	0,1	4,4
Cadres supérieurs de l'Adm. Publique et Gestionaires.	1470	2,6	1112	3,2	358	1,7	24,4
Activités Intelectuelles et Scientifiques	3257	5,8	1824	5,2	1433	6,7	44,0
Técniciens intermediaires	3063	5,4	2101	6,0	962	4,5	31,4
Personnel Administratif	2039	3,6	1099	3,2	940	4,4	46,1
Personnel des Services et Vendeurs	14509	25,8	5961	17,1	8548	39,8	58,9
Agriculture/Pêche/Forêt	10579	18,8	8822	25,3	1757	8,2	16,6
Artisans	7519	13,4	7101	20,4	418	1,9	5,6
Les opérateurs de machines et de l'assemblage	3922	7,0	3562	10,2	360	1,7	9,2
Profission non qualifiées	9412	16,7	2729	7,8	6683	31,1	71,0

Source: INE - RGPH (2012)

Tableau nº 4: Evolution des Depenses de l'Education en % du PIB							
	2009	2010	2011	2012	2013		
Designation	Realisé	Realisé	Realisé	Realisé	Realisé (jusqu'au Septembre)		
PIB	3.110.632.000.000,0	3.523.404.000.000,00	4.375.541.755.315,00	5.023.822.021.782,00	5.617.387.000.000,00		
OGE Education	306.877.877.454,50	145.495.556.442,00	193.211.977.915,00	275.700.554.251,00	206.506.658.881,00		
OGE Education / PIB	9,9%	4,1%	4,4%	5,5%	3,7%		
				_			

source: Calculé par l'Observatoire de la Reduction de la pauvreté sur la base de données de la Directions des Budget (2014

# ANNEXE III: Liste des politiques, stratégies, plans et publications action

Nº	Designation	Inst./Anné
1	Bulletins d'information de l'INPG (2011-20013)	INPG
2	Bulletins de statistiques de l'éducation	MECF
3	Charte de La politique de l'éducation (vision 2022)	MEC/2012.
4	Charte de la politique agricole (2007)	MAPDR/2007
5	Lettre de la santé	MSAS/2012
6	Stratégie nationale pour la réduction de la pauvreté (2002-2015)	MPF/2002
7	National Poverty Reduction Strategy II (2012-2016)	MPF/2012
8	Stratégie nationale pour l'égalité des sexes (2007-2012)	INPG/2005
9	Stratégie nationale pour l'égalité des sexes (2013-2017)	INPG/2012
10	Stratégie nacionale de la lutte contre la violence sexiste (2013-2017)	CACVD/2012
11	Stratégie de l'éducation (2003-2015)	MEC/2010
12	Enquête démographique et de santé (INE 2008-2009)	INE /2010
13	Enquête sur le budget de la famille (INE2001)	INE 2001
14	Enquête sur le budget de la famille (INE 2010)	INE /2010
15	Politique et stratégie nationale sur la protection sociale (2013-2023)	UNICEF /2013
16	Rapport d'évaluation du système de l'éducation et de soutien de base projet	
	de santé au profit des groupes vulnérables (PAM-2011).	PAM-2011.
17	Rapport de l'évaluation de la SNRP	CIAD 2012
18	Plan national de l'éducation 2003-2007	MEC/2003
19	Plan national du développement sanitaire (2012-2016)	MASS/2012
20	Politique nationale de la santé (2012-2021)	MASS/2012
21	Politique Nationale de la Santé et de la reproduction	MASS/2012
22	Programme national pour la sécurité alimentaire et la nutrition (2013-2023)	MAPDR//2012
23	1er rapport du progrès des OMD (2004) et (2008) de STP	PNUD/2004
24	Ilè rapport de l'avancement de la réalisation des OMD (2008) de STP	PNUD/2008
25	Rapport national et de l'évaluation de la Conférence internationale sur la	UNFPA/ 2010
	population et le développement du Programme d'action (CIPD +15)	ONT Ay 2010
26	Recensement général de la Population et Logement (2001)	INE /2001
27	Recensement générale de la Population et du Logement (2012)	INE /2012
28	Rapport de suivi PAPAFPA	2012
29	29è Rapport de l'analyse de la lettre de politique éducative du STP (vision 2022) dans la perspective de l'intégration des femmes dans le développement. INPG / 2013	INPG /2013
30	Rapport 30 lettre de analiseda de l'agriculture et du développement rural Politique STP du point de vue de l'intégration des femmes dans le développement.	INPG /2013
31	Rapport d'analyse de national STP politique de santé perspective de l'intégration du genre dans le développement.	INPG /2013
32	Rapport de l'analyse de la SNRP II (2012-2016) dans la perspective de l'intégration des femmes dans le développement	INPG /2013
33	Rapport de l'analyse de l'approche participative à l'eau et à l'assainissement STP pour 2010-2030 dans la perspective de l'intégration du genre	INPG /2013
34	Vision 2030 pour Sao Tomé-et-Principe inspiré des propositions-2015	2013